



# Commission Locale de l'Eau SAGE de la Sambre



05 avril 2019





## Ordre du jour

- **Présentation de Noréade : Demande de labellisation du SIDEN SIAN en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ;**
- **Présentation de l'Agence de l'Eau Artois Picardie : Etat des lieux du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie ;**
- **Point d'étape sur le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Sambre ;**
- **Point d'information sur le projet de lutte contre l'Hydrocotyle Fausse Renoncule sur la Sambre.**
- **Point d'information l'action de lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols et les coulées de boues**





# Labellisation du SIDEN SIAN en EPTB





**Demande de labellisation en**  
**Etablissement Public Territorial de Bassin**  
**(E.P.T.B.)**  
**du SIDEN-SIAN**



**1. Compétence GEMAPI : rappels**

**2. Les différents acteurs de la GEMAPI**

**3. Candidature EPTB du SIDEN-SIAN**

**4. Questions / Réponses**



Le bloc de compétences GEMAPI est défini à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et comprend quatre thématiques :

Art. L.211-7-I du Code de l'Environnement :

- 1°) L'aménagement de bassin hydrographique.
- 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau.
- 5°) La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8°) La protection et la restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

**= les 4 items de la GEMAPI**



Par exclusion, la compétence GEMAPI ne comprend pas :

- 3°) L'approvisionnement en eau.
- 4°) La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement (dont la GEPU) ou la lutte contre l'érosion des sols.
- 6°) La lutte contre la pollution (dont l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif).



## "3 niveaux cohérents de mise en œuvre de la compétence GEMAPI"

### 1. L'EPCI-FP : ⇒ *compétence obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018*

- ↳ Assurer le lien entre la politique d'aménagement et les missions relatives à la GEMAPI. Peut assurer directement la mise en œuvre de la GEMAPI.
- ↳ Chargé du financement de la GEMAPI (taxe GEMAPI et/ou budget général).

### 2. L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) :

- ↳ Syndicat mixte labellisé en charge de la maîtrise d'ouvrage locale pour les compétences GEMAPI à l'échelle des sous-bassins versants hydrographiques.
- ↳ Adhésion obligatoire des EPCI-FP.

### 3. L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) :

- ↳ Syndicat mixte en charge de missions de coordination dans le domaine de l'eau à l'échelle de groupements de bassins versants hydrographiques.
- ↳ Possibilité de maîtrise d'ouvrage sur des projets d'intérêt commun à plusieurs EPAGE et sur des territoires en déficit de maîtrise d'ouvrage.
- ↳ Le périmètre de l'EPTB est défini par arrêté préfectoral.



# Le rôle des différents acteurs de la GEMAPI

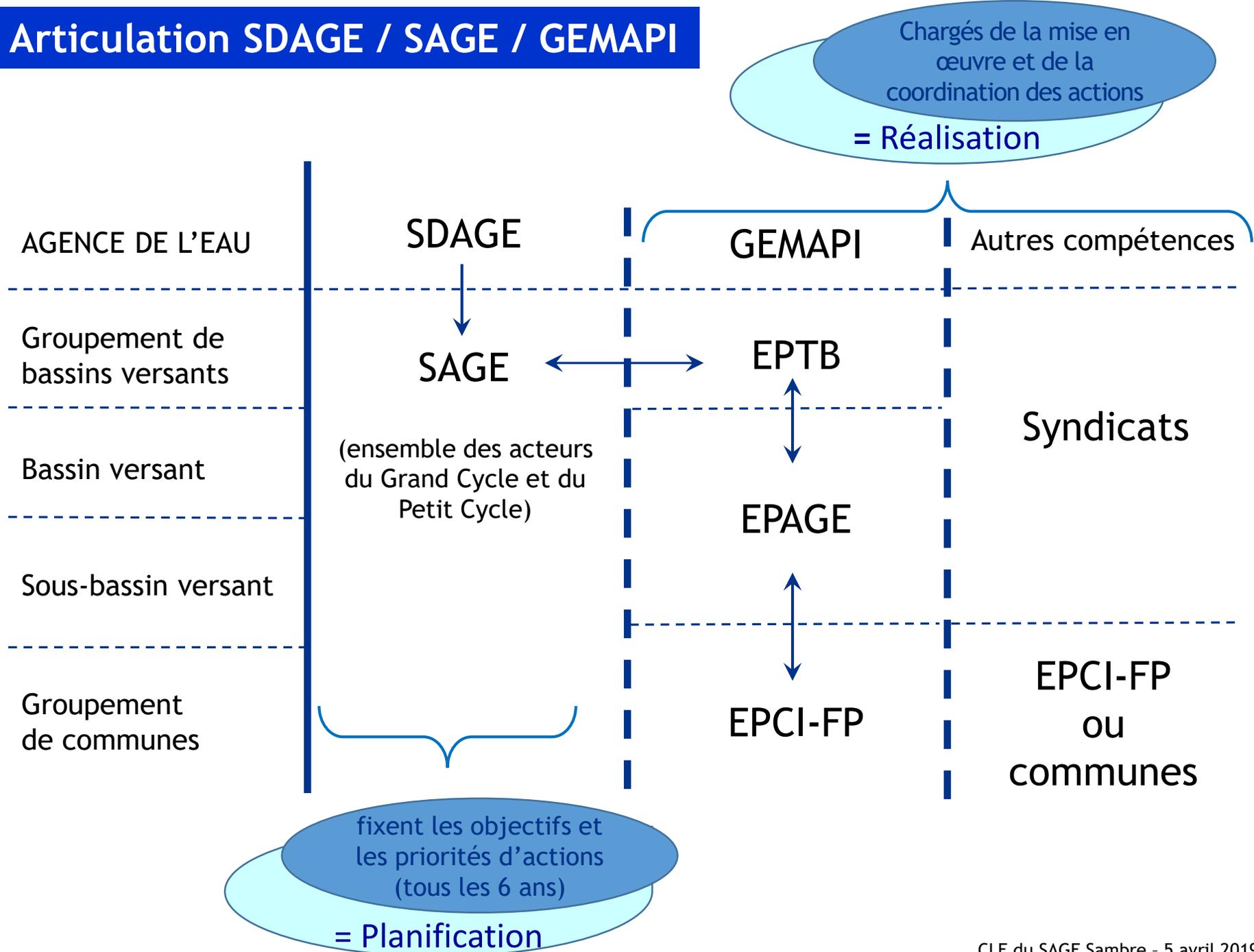


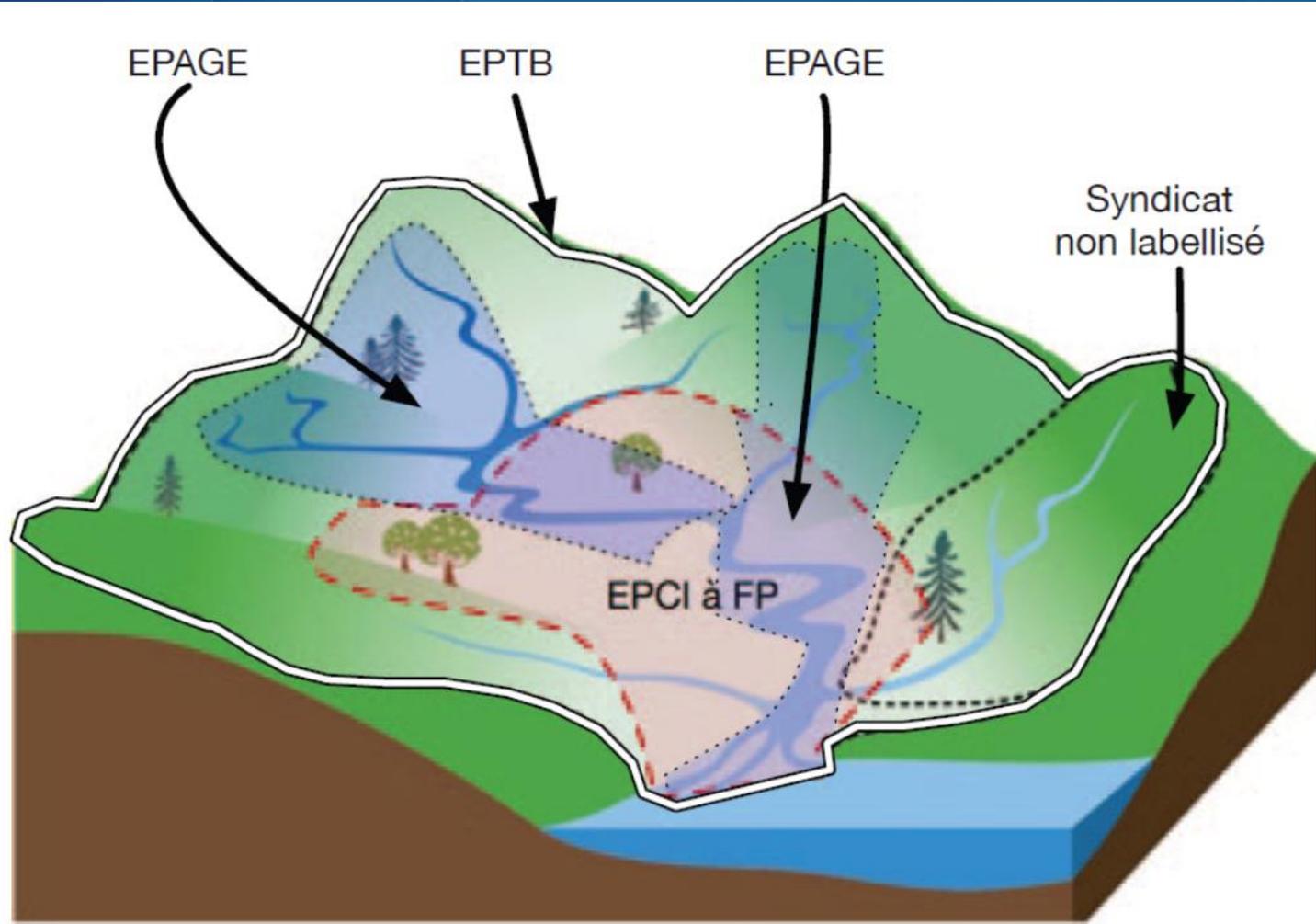
- SDAGE =
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
  - document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une agence de l'eau.
  - redéfini tous les 6 ans.
  - fixe les objectifs à atteindre pour une meilleure protection des milieux aquatiques.
  - comporte un programme de mesures (actions à mettre en place au niveau du bassin pour atteindre les objectifs).

- SAGE =
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
  - dans le respect du SDAGE et de son programme de mesures.
  - à l'échelle d'un bassin ou sous-bassin versant.
  - propose un programme d'actions et de travaux.
  - élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée par les différents acteurs du territoire.



# Articulation SDAGE / SAGE / GEMAPI





Structures porteuses  
GEMAPI

## Rôles

EPTB

Coordination  
inter EPAGE, EPCI-FP, SAGE  
+ maîtrise d'ouvrage  
si nécessaire

EPAGE

Maîtrise d'Ouvrage  
GEMAPI

EPCI - FP

Compétence +  
Financement  
(Taxe ou BG)

# La candidature EPTB du SIDEN-SIAN



✓ Acteur reconnu du Cycle de l'Eau

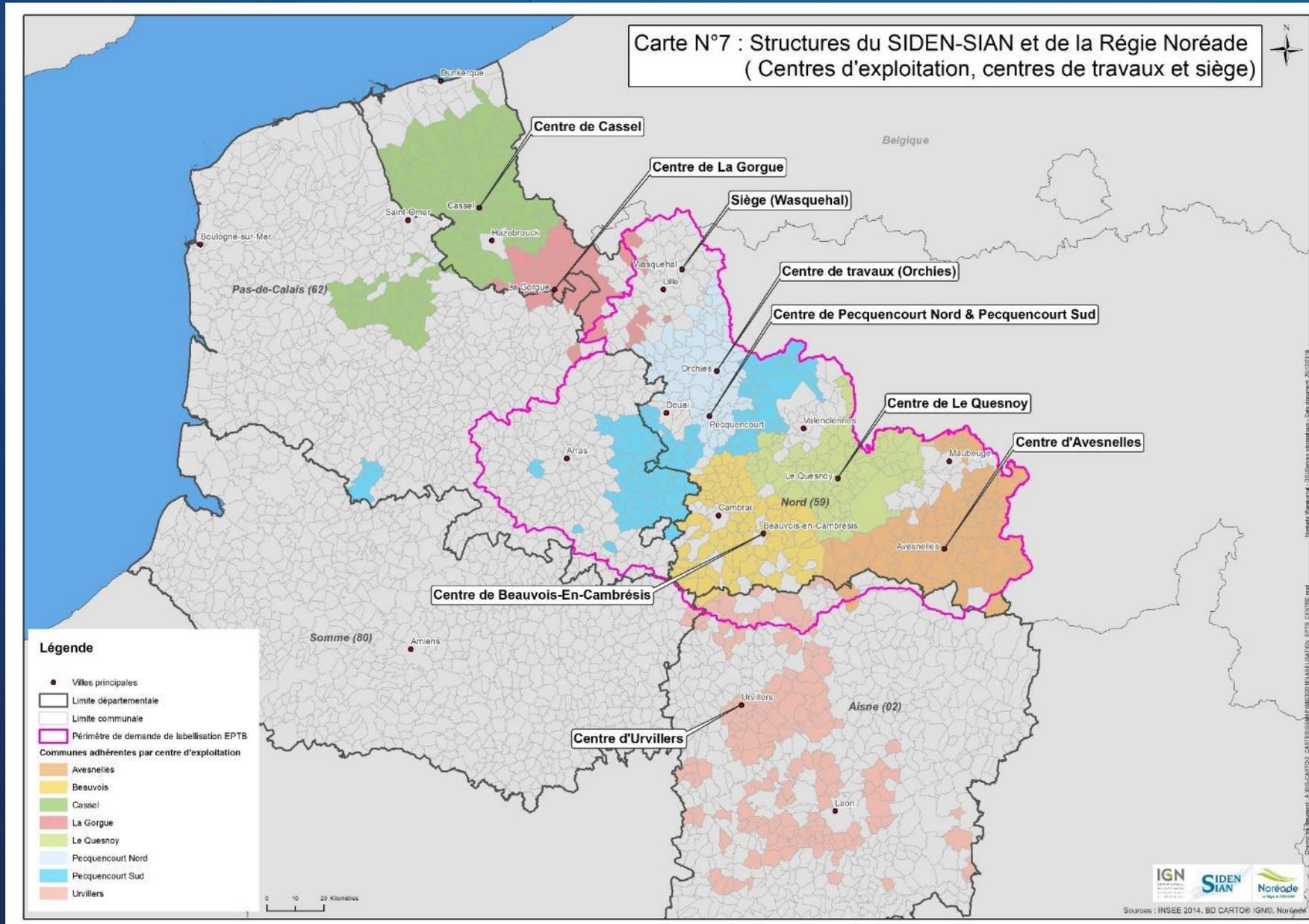
- depuis 1950 pour l'Eau Potable
- depuis 1971 pour l'Assainissement (EU + EP)

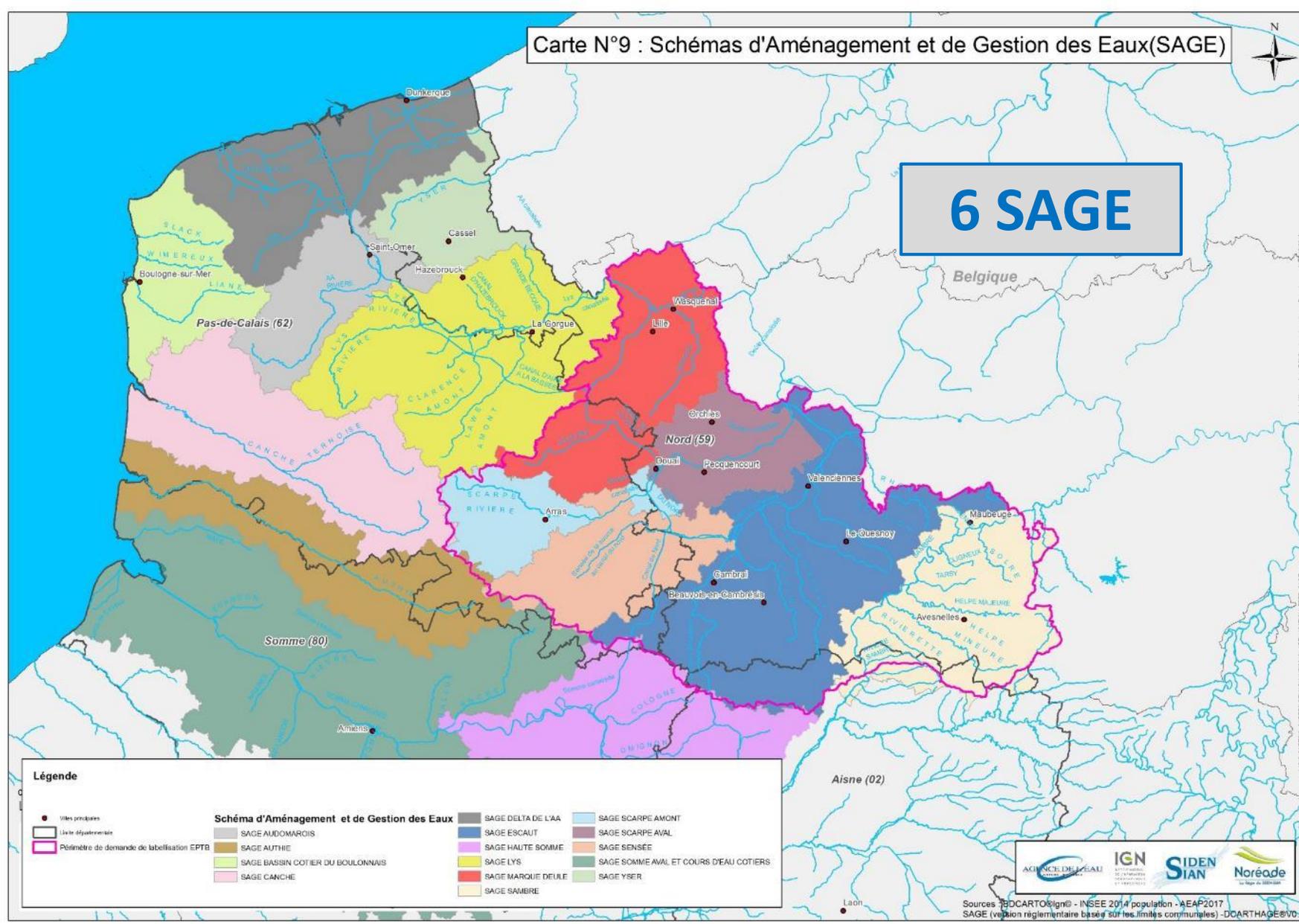
« petit Cycle  
de l'Eau »

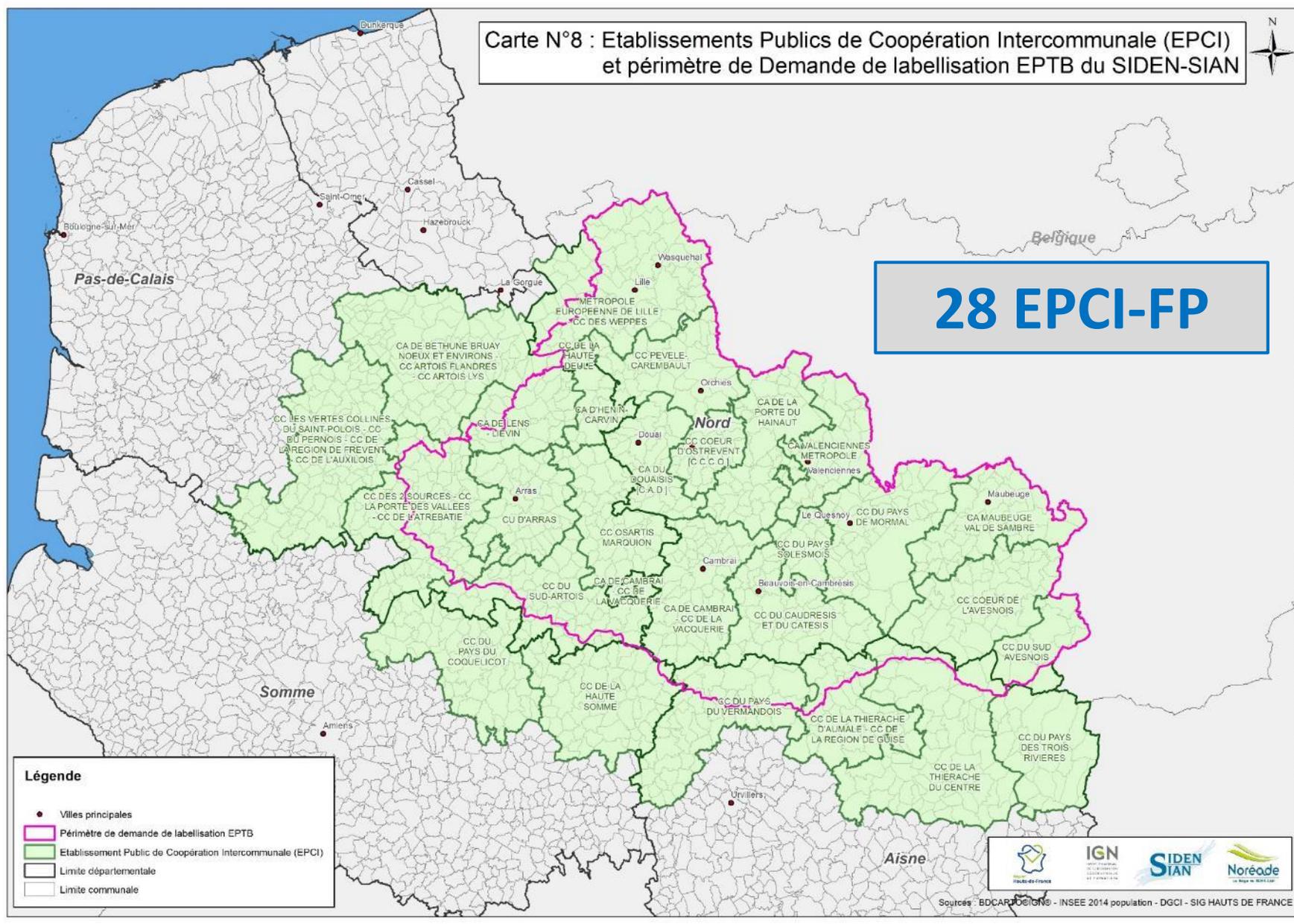
- mais aussi depuis 15 ans pour la protection de la ressource en eau (ORQuE)
- participation en commissions thématiques des SAGE + représentation dans les CLE

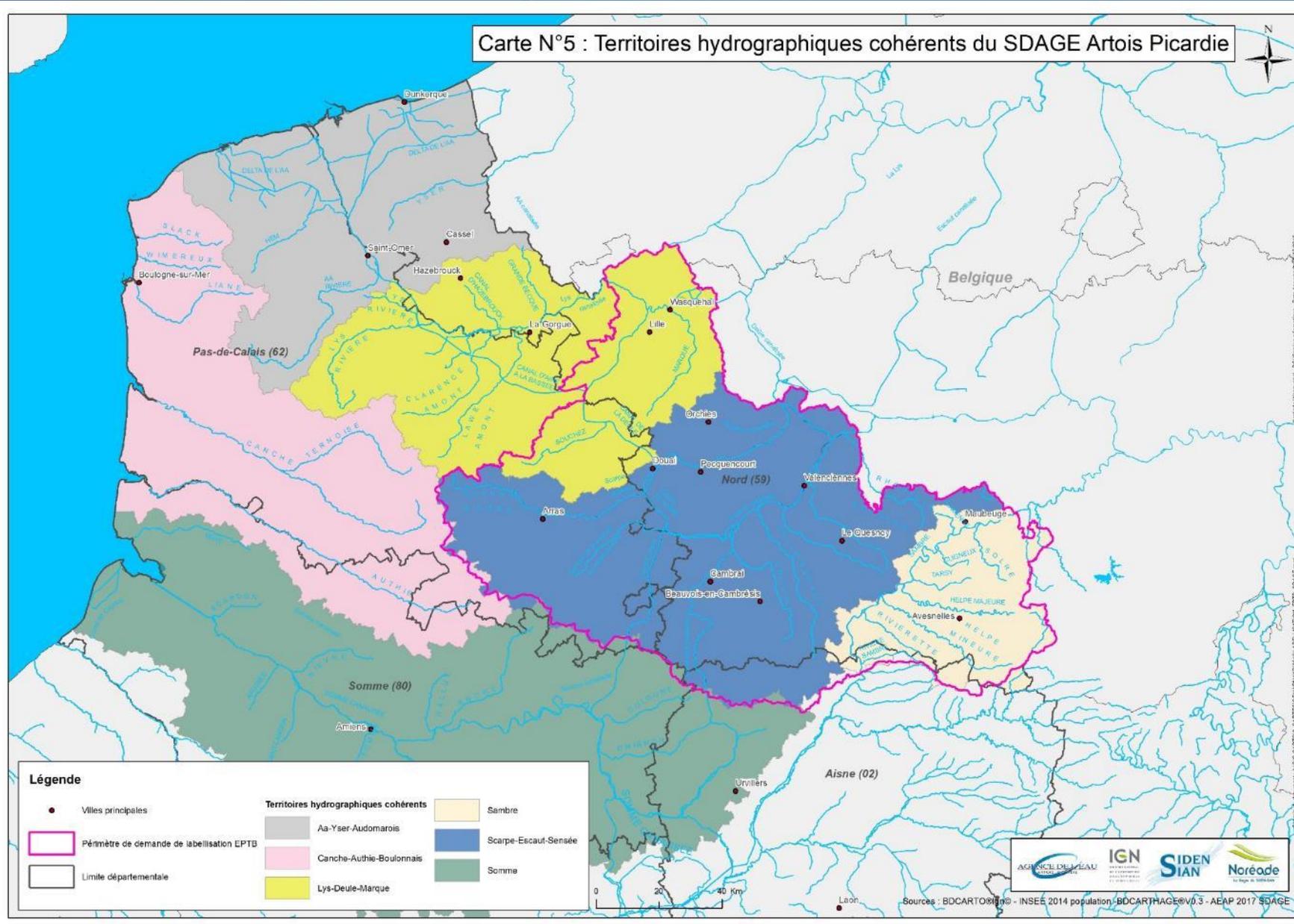
« grand Cycle  
de l'Eau »











- ✓ Au-delà des ORQJe, volonté d'étendre le rôle d'animation et de coordination à la GEMAPI et à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau : demande de labellisation EPTB.
- ✓ Au service des EPCI-FP qui le souhaitent pour l'exercice des compétences "GEMA" et "PI" (à la carte).
- ✓ Sans remise en cause des structures en place (syndicats, SAGE).



## EPTB : (article L.213-12 du CE)

- ↳ "Faciliter"
- ↳ "Assurer la cohérence"
- ↳ "Solidarité territoriale"
  
- ↳ "Contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi des SAGE"  
= inutile sur le bassin Artois-Picardie



## EPTB

### ↳ "Faciliter" :

- Renforcer l'animation et la coordination entre les SAGE, les EPAGE, les EPCI-FP sur tous les items de la GEMAPI.
- Mise à disposition des compétences et des outils techniques du SIDEN-SIAN.
- Aider à la recherche de financements (Europe).
- ...



## EPTB

### ↳ "Assurer la cohérence" :

- Présence et vision transversale sur les projets et les actions.
- Coordination des actions dans le temps.
- ...



## EPTB

### ↳ "Solidarité territoriale" :

- Solidarité "amont/aval".
- Possibilité de portage de projets "inter-EPAGE".
- ...



# Questions / Réponses



1. La compétence GEMAPI est proposée "à la carte", alors comment assurer la cohérence à l'échelle d'un bassin versant composé de plusieurs EPCI ?
  - Compétence C8 pas "transférable" : légitime la candidature à la labellisation EPTB.
  - Périmètre de labellisation arrêté par le Préfet après avis du Comité de Bassin et des CLE puis consultation des EPCI-FP.
  - Si labellisation, les EPCI-FP, les EPAGE, les syndicats mixtes non labellisés et les SAGE font partie de l'EPTB.



## 2. La candidature n'apporte à ce jour pas de propositions techniques concrètes et territorialisées. Qui définit et valide le projet politique de l'EPTB, et comment ?

- D'abord les missions de l'EPTB : faciliter, animer, assurer la cohérence, coordonner.
- Les EPAGE (ou EPCI-FP) restent porteurs prioritaires de la maîtrise d'ouvrage.
- Etude de synthèse proposée sur le territoire de labellisation (actions GEMAPI).
- Les SAGE ont leur CLE.

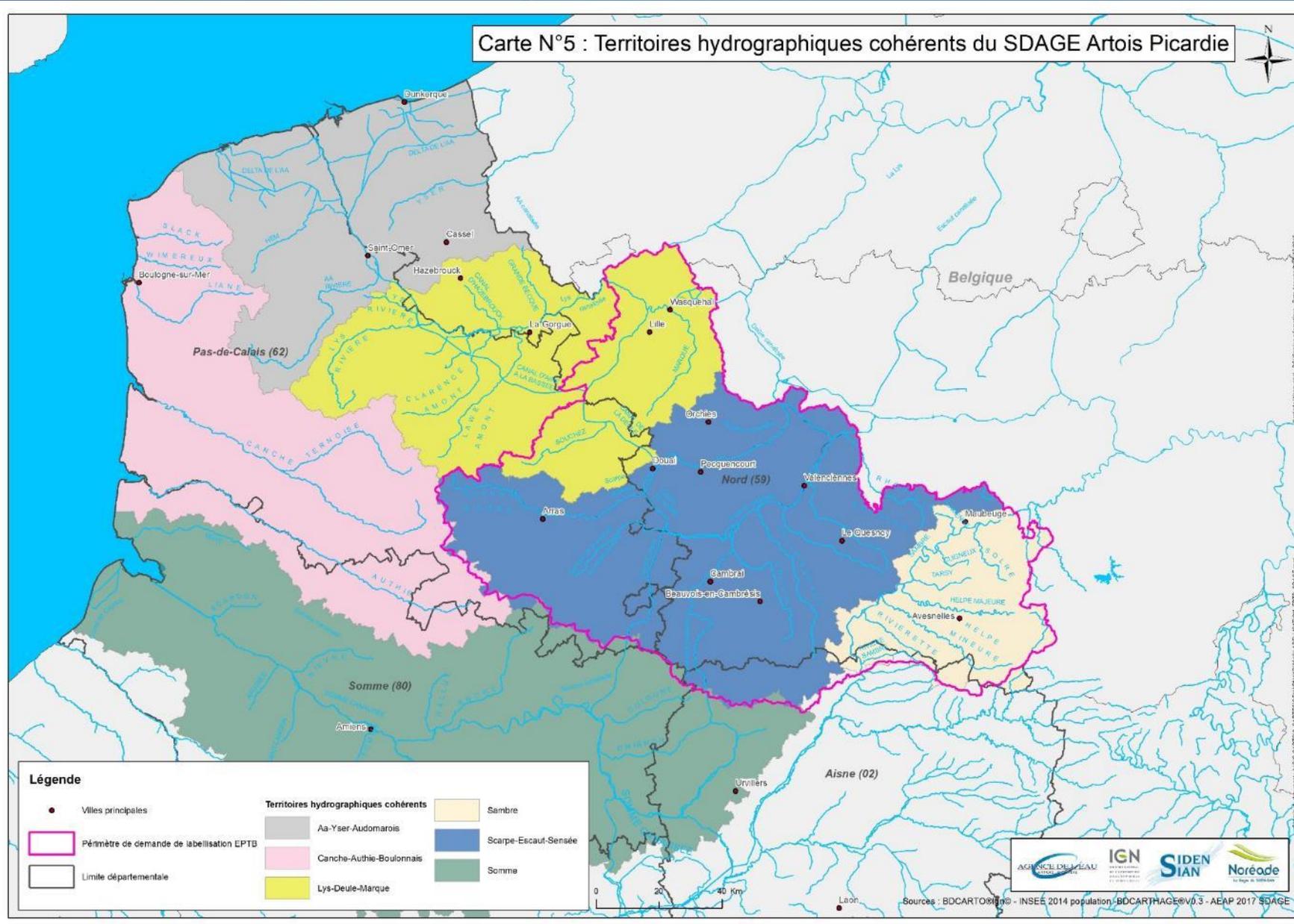
Pour les EPTB, mise en place d'une CTB associant les acteurs (composition définie dans l'arrêté préfectoral ?).



### 3. Comment imaginer la coordination avec le territoire de la Lys alors que les enjeux, notamment hydrauliques, sont forts ? Quelle ambition sur la coordination des SAGE en transfrontalier ?

- Demande de concertation avec les EPTB voisins par le Comité de Bassin Artois-Picardie (+ Belgique)
- EPTB Lys existant
- Masse d'eau cohérente Lys-Marque-Deûle





#### 4. Un territoire de 6 SAGE vaste : quelle présence dans les territoires ?

- Déjà participation du SIDEN-SIAN et de Noréade sur tous les SAGE du territoire de compétence (CLE + commissions thématiques)
- 3 personnes dédiées à l'accompagnement et à l'animation
- Pas de substitution aux équipes porteuses de SAGE !



5. Quelle sera la gouvernance du SIDEN-SIAN s'il évoluait vers le grand cycle de l'eau ?  
Quelle représentation des territoires ?  
Quel pouvoir de décision ?
- Distinguer l'EPTB-GEMAPI porté par le SIDEN-SIAN et l'Action du SIDEN-SIAN maître d'ouvrage pour ses adhérents.
  - Statuts approuvés en avril 2018 avec les nouvelles compétences et leurs modalités de représentation pour les EPCI qui souhaiteront transférer "GEMA" ou "PI".



The logo for SIDEN SIAN features the word "SIDEN" in a bold, blue, sans-serif font above the word "SIAN" in a similar font. The text is set against a white background with a light blue, brushstroke-like graphic behind it.

**SIDEN**  
**SIAN**

The logo for Noréade features a stylized, flowing green and yellow wave graphic above the word "Noréade" in a blue, sans-serif font. Below the name is the text "La Régie du SIDEN-SIAN" in a smaller, blue, sans-serif font.

**Noréade**  
La Régie du SIDEN-SIAN

**Je vous remercie de votre attention**





# Etat des lieux du futur SDAGE



---

# Etat des eaux du bassin de la Sambre



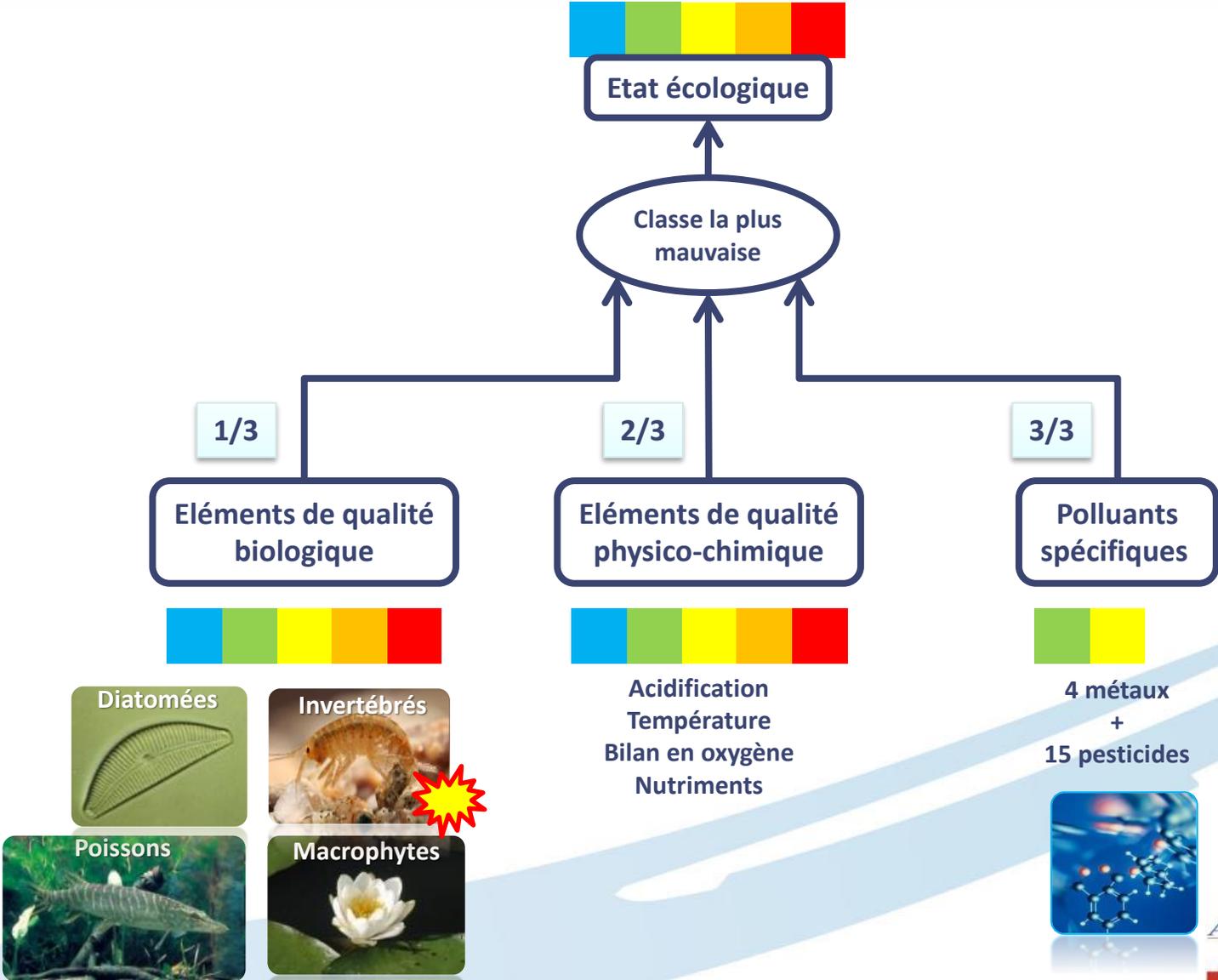
Crédit photo : agence de l'eau Artois Picardie

La Sambre à Boussières sur Sambre

---

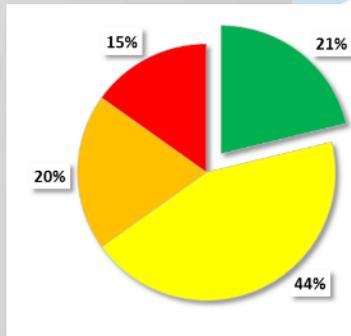
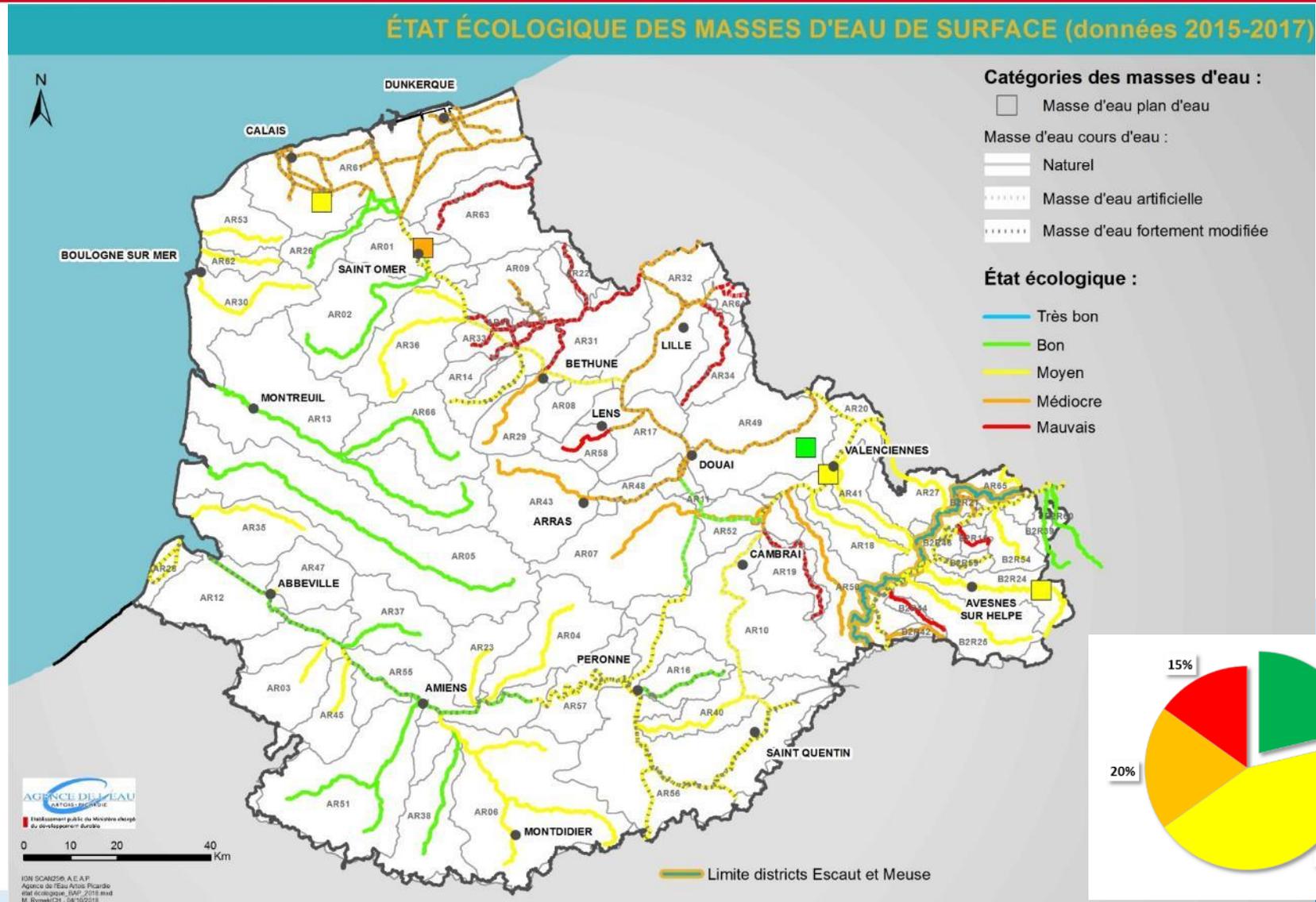
# Etat écologique des masses d'eau de surface

# Etat écologique

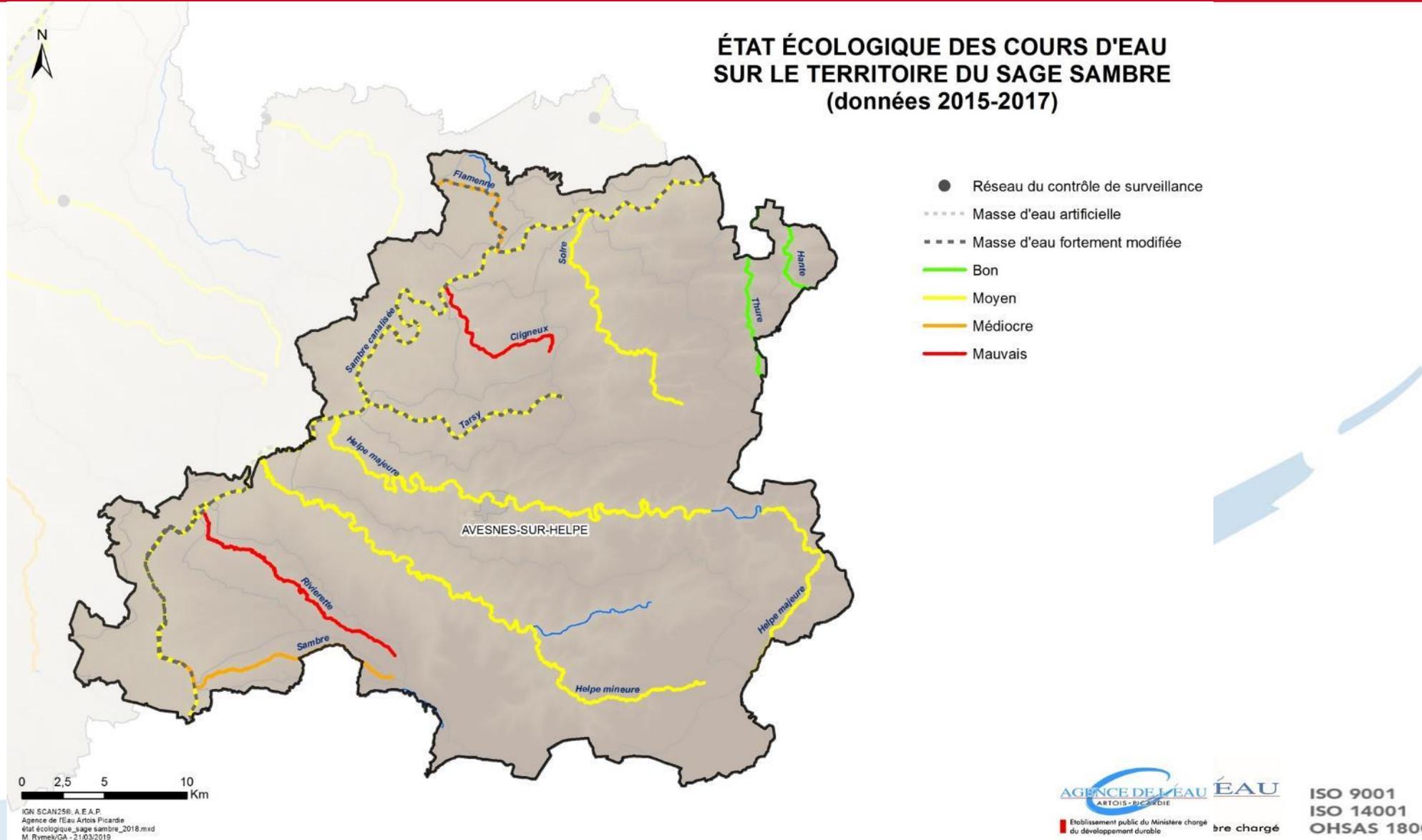


# Etat écologique des masses d'eau de surface

## Etat des Lieux 2019



# Situation du bassin de la Sambre



---

# Etat chimique des masses d'eau de surface

# Etat chimique



Niveau européen

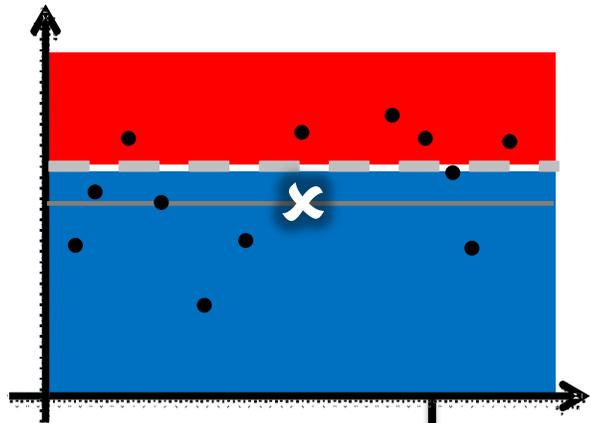
Protection des écosystèmes et de la santé humaine

41 + 12 substances suivies

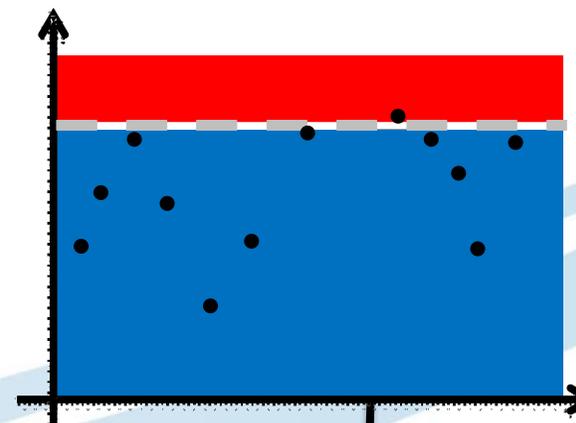
Comparaison à des seuils



Concentration  
moyenne  
annuelle (MA)



Concentration  
maximale  
annuelle (CMA)



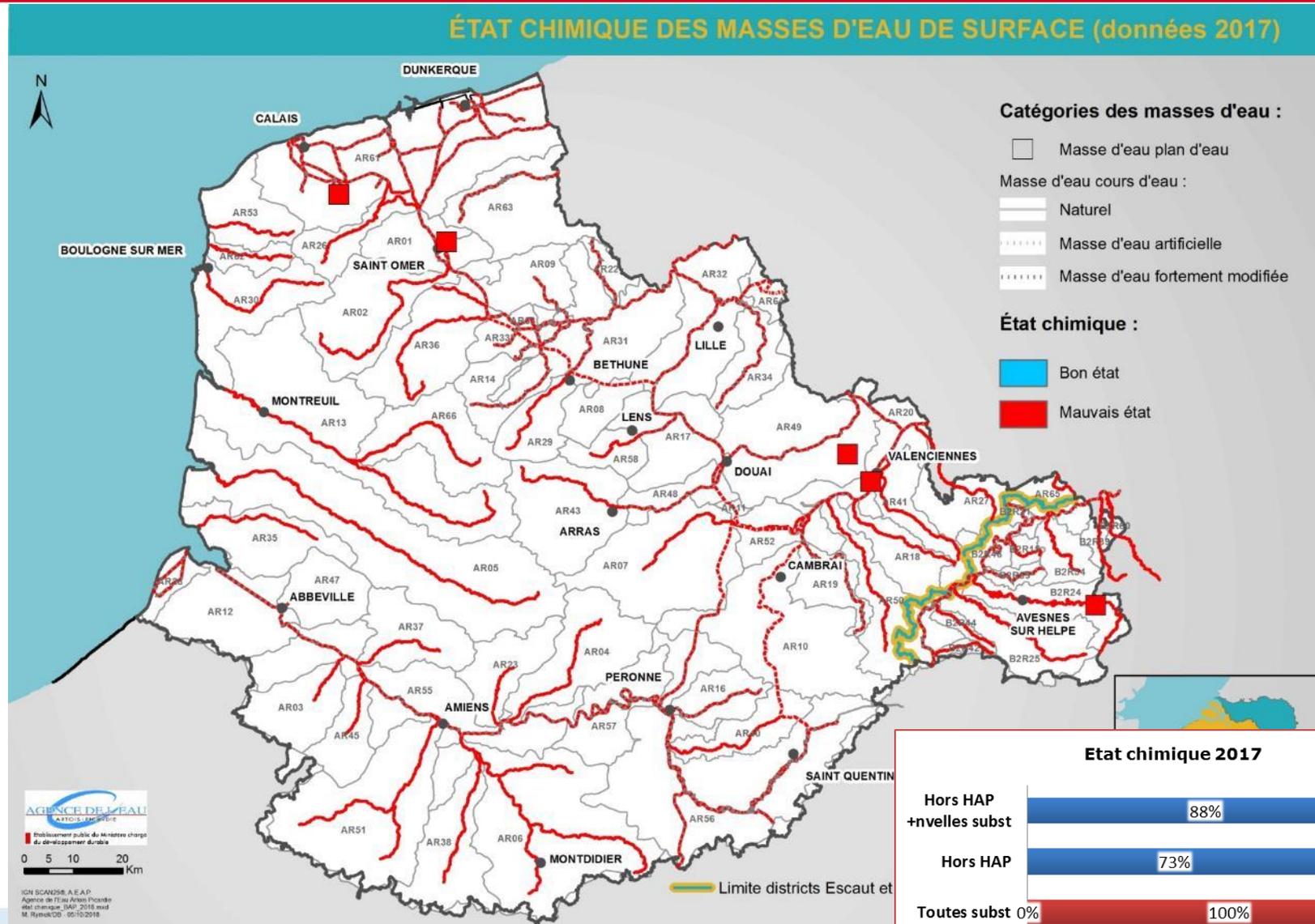
Norme  
de qualité  
environnementale  
(NQE-MA)

Norme  
de qualité  
environnementale  
(NQE-CMA)



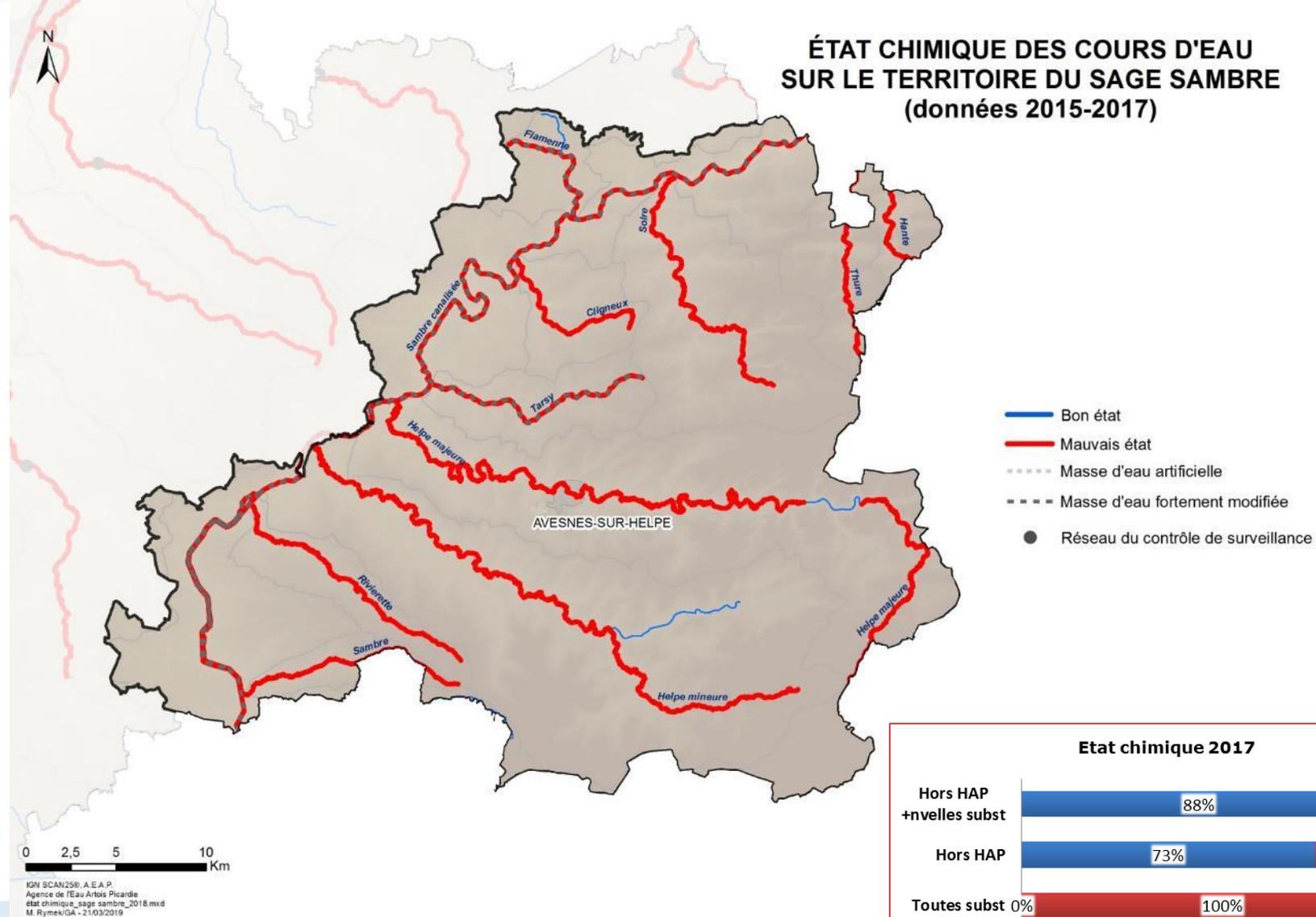
# Etat chimique des masses d'eau de surface

## Etat des Lieux 2019



# Etat chimique des masses d'eau de surface

## Bassin de la Sambre

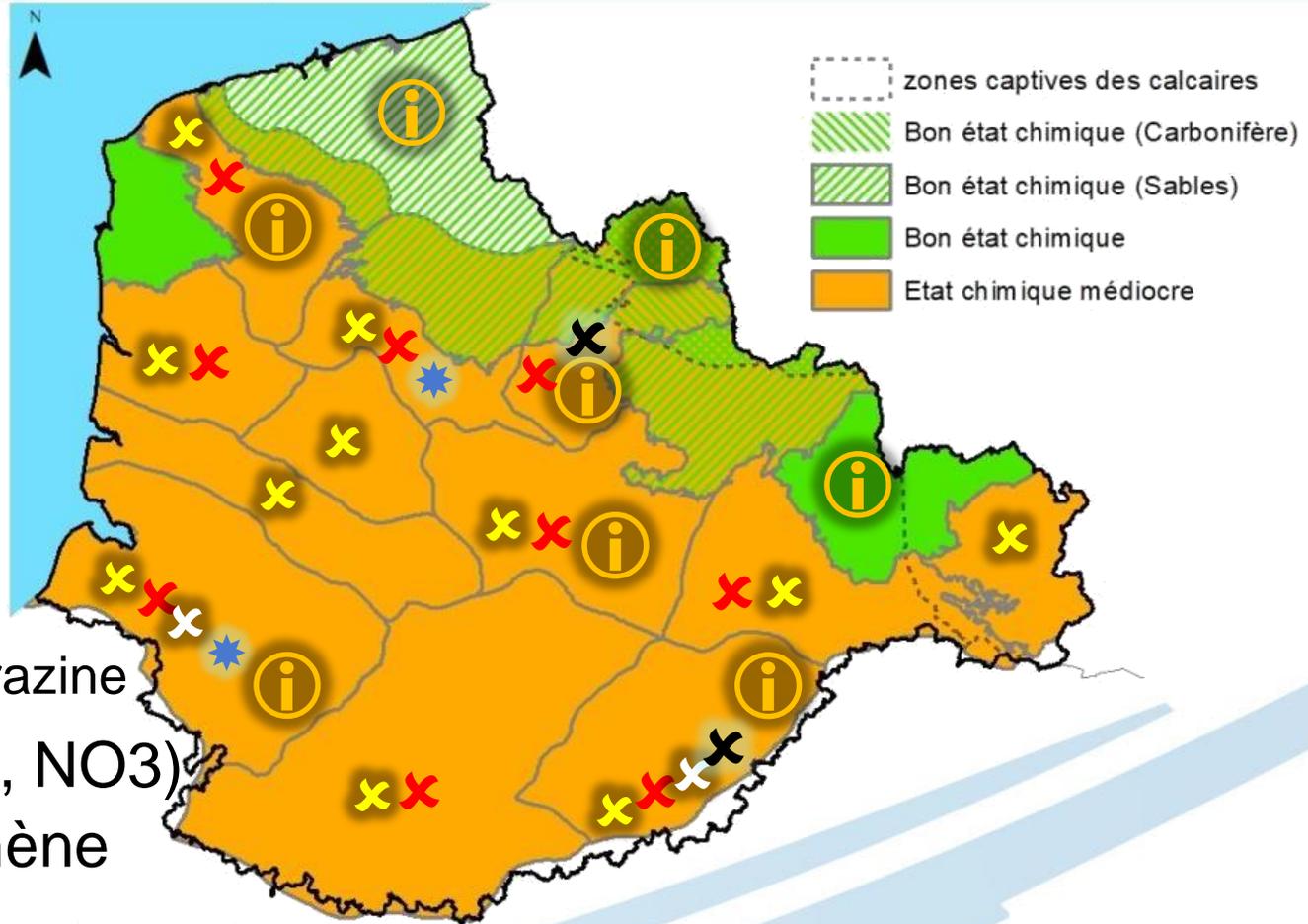
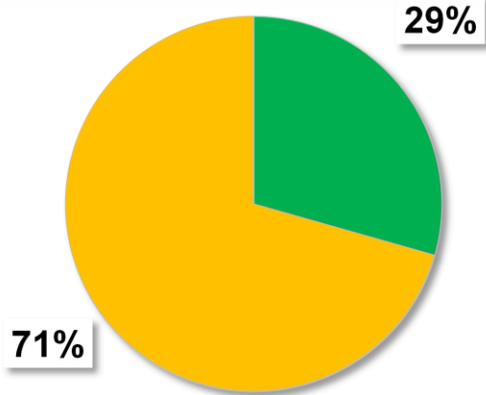


---

# Etat chimique des masses d'eau souterraines

# Etat chimique des eaux souterraines

## Etat chimique en 2017



**x** Phytosanitaires  
dont AMPA  
dont atrazine  
dont métabolites atrazine

**x** Nutriments (PO<sub>4</sub>, NO<sub>3</sub>)

**x** HAP & Fluoranthène

**x** Eléments traces

**\*** Solvants

**i** Fond géochimique

Copyright Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Bureau de Recherche Géologique et Minière  
Source : BDCarto  
Point 5 MES03.mxd CE 03/05/2018

# Masses d'eau cours d'eau

		Taille du cours d'eau							
		Très petit TP	Petit P	Moyen M	Moyen à grand GM	Grand G	Très grand TG	TOTAL	
<b>District Escaut</b>									
Tables calcaires	HER9	2%	14%	3%	-	-	-	19%	455 km
Tables calcaires côtiers	HER9A	-	38%	12%	-	-	-	50%	1 214 km
Dépôts Argilo-sableux	HER20	0%	6%	-	25%	-	-	31%	763 km
<b>TOTAL District Escaut</b>		2%	58%	15%	25%	-	-	100%	
		56 km	1 403 km	365 km	607 km	-	-		2 431 km
<b>District Sambre</b>									
Dépôts Argilo-sableux	HER20	12%	14%	-	-	-	-	26%	94 km
Ardennes	HER22	7%	41%	-	26%	-	-	74%	268 km
<b>TOTAL District Sambre</b>		19%	55%	-	26%	-	-	100%	
		127 km	199 km	-	93 km	-	-		362 km
<b>Bassin Artois-Picardie</b>									
Tables calcaires	HER9	2%	12%	3%	-	-	-	15%	455 km
Tables calcaires côtiers	HER9A	-	33%	10%	-	-	-	43%	1 214 km
Dépôts Argilo-sableux	HER20	2%	7%	-	22%	-	-	31%	858 km
Ardennes	HER22	1%	5%	-	3%	-	-	9%	268 km
<b>TOTAL Bassin Artois-Picardie</b>		5%	57%	13%	25%	-	-	100%	
		127 km	1 602 km	365 km	700 km	-	-		2 793 km

Tableau 1 : Typologie des masses d'eau cours d'eau

# Etat des masses d'eau superficielles

## 8 masses d'eau cours d'eau n'ont pas encore atteint les objectifs environnementaux 2021 :

- le Scardon (FRAR47) sur le territoire de la Somme amont ;
- l'Avre (FRAR06) et le Saint-Landon (FRAR45) sur le territoire de la Somme aval ;
- la Liane (FRAR30) et le Wimereux (FRAR62) sur le territoire du Boulonnais ;
- la Solre (FRB2R54) et les deux Helpes (FRB2R24 & FRB2R25) sur le district Sambre.



Code	Masse d'eau cours d'eau	Evol. 2013 →17	Etat et potentiel écologique 2017		Paramètres déclassants (règles cycle 3)
			cycle 2	règles cycle 3	
FRAR02, 05, 12, 13, 26, 38, 51, 55, 66	Aa rivière, Authie, Canal maritime, Canche, Hem, Noye, Selle/Somme, Somme canalisée de l'écluse n°13 Sailly aval à Abbeville, Ternoise	→	Bon		
FRB2R60	Hante				
FRAR01, 23, 36	Aa canalisée de confluence avec le canal de Neufossée à la confluence avec le canal de la Haute Colme, Hallue, Lys rivière	→	Bon	Moyen	Substances
FRAR11 16 37	Canal du Nord, Cologne, Nièvre		Bon		
FRB2R39	Thure	↗↗			
FRB2R59	Tarsy	↗↗	Bon	Moyen	Substances
FRAR40	Omignon	↘↘		Moyen	Biologie
FRAR03, 04, 06, 35, 45	Airaines, Ancre, Avre, Maye, Saint Landon	→		Moyen	Biologie
FRAR47	Scardon	→		Moyen	Physico-chimie
FRB2R24	Helpe majeure	→		Moyen	Biologie Substances
FRAR30, 56	Liane, Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord	→		Moyen	Biologie Physico-chimie
FRB2R54	Solre			Moyen	
FRAR14, 57	Clarence amont, Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13 Sailly aval	→		Moyen	Physico-chimie Substances
FRAR08, 10, 18, 27, 28, 41, 53, 62, 65	Canal d'Aire à la Bassée, Canal de Saint Quentin de l'écluse n°18 Lesdins aval à l'Escaut canalisé au niveau de l'écluse n°5, Ecaillon, Hogneau, Canal de Cayeux, Rhonelle, Slack, Wimereux, Trouille	→		Moyen	Biologie Physico-chimie Substances
FRB2R25, 46	Helpe mineure, Sambre				
FRAR07, 43	Sensée de la source au canal Nord, Scarpe rivière	→	Moyen	Médiocre	Biologie Substances
FRAR58	Souchez	→	Moyen	Mauvais	Bio Physico-chimie
FRAR20	Escaut canalisé de écluse n5 Iwuy aval à frontière	↗↗		Moyen	Biologie Physico-chimie Substances
FRAR50	Selle/Escaut	↗↗	Moyen	Médiocre	Bio Phy-ch. Subst
FRB2R15	Cligneux	↘↘	Médiocre	Mauvais	Biologie
FRB2R21	Flammenne	→		Médiocre	Physico-chimie
FRAR09, 17, 29, 49, 52	Canal d'Hazebrouck, Canal de la Deûle jusqu'à la confluence avec le canal d'Aire, Lawe amont, Scarpe canalisée aval, Sensée du canal du Nord à la confluence avec l'Escaut canalisé	→		Médiocre	Biologie Physico-chimie Substances
FRB2R42	Rivière Sambre				
FRAR48	Scarpe canalisée amont	↗↗		Médiocre	Physico chimie
FRAR32, 61	Deûle canalisée de la confluence avec le canal d'Aire à la confluence avec la Lys, Delta de l'Aa	↗↗		Médiocre	Biologie Physico-chimie Substances
FRAR33	Lys canalisée nœud d'Aire à l'écluse n4 Merville	↘↘		Mauvais	Physico-chimie Substances
FRAR64	Canal de Roubaix	↘↘		Mauvais	Biologie Physico-chimie Substances
FRB2R44	Rivièrelette	↘↘		Mauvais	Physico-chimie Substances
FRAR19, 22	Erclin, Grande becque	→		Mauvais	Physico-chimie Substances
FRAR31, 34, 63	Lys canalisée de l'écluse n°4 Merville aval à confluence avec le canal de la Deûle, Marque, Yser	→		Mauvais	Biologie Physico-chimie Substances

Tableau 6 : Etat et potentiel écologique des masses d'eau cours d'eau

# Plans d'eau

District	Code	Désignation	Taille	Typologie
ESCAUT	FRAL01	ETANG DU ROMELAERE	59 ha	A13b : Plan d'eau généralement non vidangé mais à gestion hydraulique contrôlée.
	FRAL02	MARE A GORIAUX	78 ha	A16 : Plan d'eau peu profond, obtenu par creusement, en lit majeur d'un cours d'eau, en relation avec la nappe, forme de type L, sans thermocline
	FRAL03	ETANG DU VIGNOBLE	52 ha	A14 : Plan d'eau créé par creusement, en roche dure, cuvette non vidangeable.
	FRAL04	ETANG D'ARDRES	80 ha	A13b : Plan d'eau généralement non vidangé mais à gestion hydraulique contrôlée.
SAMBRE	FRB2L05	LAC DU VAL JOLY	154 ha	A6a : Retenue de basse altitude peu profonde non calcaire.

Tableau 2 : Typologie des masses d'eau plans d'eau

District	Code	Masse d'eau plan d'eau	Evol. 2013 → 17	Potentiel éco. 2017		Paramètres déclassants
				cycle 2	règles cycle 3	
ESCAUT	FRAL01	ETANG DU ROMELAËRE	→	Médiocre		NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> Phytoplancton
	FRAL02	MARE A GORIAUX	→	Bon		-
	FRAL03	ETANG DU VIGNOBLE	→	Moyen		Phytoplancton
	FRAL04	ETANG D'ARDRES	↗	Moyen		Phytoplancton
SAMBRE	FRB2L05	LAC DU VAL JOLY	→	Moyen		NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> Phytoplancton

Tableau 10 : Potentiel des 5 masses d'eau plans d'eau (cf. carte 10)

District	Code	Masse d'eau plan d'eau	Evol. 2013 → 17	Etat chimique 2017		Paramètres déclassants
				cycle 2	règles cycle 3	
ESCAUT	FRAL01	ETANG DU ROMELAËRE	→	Bon	Mauvais	HAP
	FRAL02	MARE A GORIAUX	→	Bon	Mauvais	HAP Fluoranthène
	FRAL03	ETANG DU VIGNOBLE	→	Bon	Mauvais	HAP Fluoranthène PFOS*
	FRAL04	ETANG D'ARDRES	→	Bon	Mauvais	HAP
SAMBRE	FRB2L05	LAC DU VAL JOLY	→	Bon	Mauvais	HAP

Tableau 11 : Etat chimique des 5 masses d'eau plans d'eau (cf. carte 11)

## NO<sub>3</sub><sup>-</sup> :

« Sur le lac du Val Joly (FRB2L05), les nitrates sont annuellement mesurés au-dessus du seuil de bon potentiel. »

## Phytoplancton :

Toutes les masses d'eau plan d'eau en potentiel moins que bon (dont le lac du Val Joly) ont des indices phytoplanctoniques lacustres (IPLAC) annuels inférieurs, majoritairement, au seuil de bon potentiel

## Etat chimique :

Sur le bassin Artois-Picardie, 100% des masses d'eau plan d'eau sont en mauvais état chimique. Comme les cours d'eau du bassin, toutes les masses d'eau plan d'eau sont déclassées par les HAP et en particulier le benzo(a)pyrène.

# Masses d'eau souterraines

Masse d'eau cycle 2			Masse d'eau cycle 3		
Sable	Code	Libellé	Code	Libellé	
	FRAG014	Sables du Landénien des Flandres	FRAG314	Sables du Landénien des Flandres	≈
	FRAG018	Sables du bassin d'Orchies	FRAG318	Sables du bassin d'Orchies	≈
	FRAG001	Craie de l'Audomarois	FRAG301	Craie de l'Audomarois	≈
	FRAG004	Craie de l'Artois & de la vallée de la Lys	FRAG304	Craie de l'Artois et de la vallée de la Lys	≈
	FRAG005	Craie de la vallée de la Canche aval	FRAG305	Craie de la vallée de la Canche aval	≈
	FRAG008	Craie de la vallée de la Canche amont	FRAG308	Craie de la vallée de la Canche amont	≈
	FRAG009	Craie de la vallée de l'Authie	FRAG309	Craie de la vallée de l'Authie	≈
	FRAG011	Craie de la vallée de la Somme aval	FRAG311	Craie de la vallée de la Somme aval	≈
	FRAG012	Craie de la moyenne vallée de la Somme	FRAG312	Craie de la moyenne vallée de la Somme	≈
	FRAG013	Craie de la vallée de la Somme amont	FRAG313	Craie de la vallée de la Somme amont	≈
	FRAG003	Craie de la vallée de la Deûle	FRAG303	Craie de la vallée de la Deûle	→
	FRAG006	Craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée	FRAG306	Craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée	→
	FRAG007	Craie du Valenciennois	FRAG307	Craie du Valenciennois	→
	FRB2G017	Bordure du Hainaut	FRHG302	sur le bassin Seine-Normandie	→
	FRAG010	Craie du Cambrésis	FRAG310	Craie du Cambrésis	→
	FRAG002	Calcaires du Boulonnais	FRAG302	Calcaires du Boulonnais	≈
	FRAG015	Calcaire Carbonifère de Roubaix-	FRAG315	Calcaire Carbonifère de Roubaix-	≈
	FRB2G016	Calcaires de l'Avesnois	FRB2G316	Calcaires de l'Avesnois	≈

Tableau 4 : Organisation des nouvelles masses d'eau souterraine

Code	Nom de la masse d'eau	Etat quantitatif	Ratio prélèvements / ressources
FRAG301	Craie de l'Audomarois	Bon	11%
FRAG302	Calcaires du Boulonnais	Bon	2%
FRAG303	Craie de la vallée de la Deûle	Bon	60%
FRAG304	Craie de l'Artois et de la vallée de la Lys	Bon	9%
FRAG305	Craie de la vallée de la Canche Aval	Bon	3%
FRAG306	Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée	Bon	14%
FRAG307	Craie du Valenciennois	Bon	7%
FRAG308	Craie de la Vallée de la Canche Amont	Bon	2%
FRAG309	Craie de la vallée de l'Authie	Bon	2%
FRAG310	Craie du Cambresis	Bon	7%
FRAG311	Craie de la vallée de la Somme aval	Bon	3%
FRAG312	Craie de la moyenne vallée de la Somme	Bon	5%
FRAG313	Craie de la vallée de la Somme amont	Bon	10%
FRAG314	Sables du Landénien des Flandres	Bon	0%
FRAG315	Calcaire Carbonifère de Roubaix-Tourcoing	Mauvais	Non pertinent. Nécessite une étude spécifique
FRB2G316	Calcaires de l'Avesnois	Bon	11%

Tableau 13 : Etat quantitatif, en 2017, des masses d'eau souterraine

A l'est le calcaire de l'Avesnois (FRB2G316) est constitué de grès et calcaires primaires (cambrien, dévonien & carbonifère). Cette masse d'eau est constituée de petites nappes libres drainées par les deux Helpes (FRB2R24 et FRB2R25) et ses affluents. Le calcaire de l'Avesnois est la seule masse d'eau souterraine du district Sambre.





# Masses d'eau souterraines

- la **bentazone**, le **chlorure de choline**, le **clomazone**, le **lenacile**, le **metalaxyl**, le **metazachlore esa**, le **metolachlor esa**, le **metolachlore total**, le **metribuzine**, l'**oxadixyl** et le **thiaflumide** : Ces pesticides sont observés dans les masses d'eau de la craie de l'Artois & de la vallée de la Lys (FRAG304), des vallées de la Scarpe & de la Sensée (FRAG306), de l'Authie (FRAG309), du Cambrésis (FRAG310) et de la vallée de la Somme (FRAG311, FRAG312 et FRAG313), ainsi que dans les calcaires de l'Avesnois (FRB2G316). Sur les 12 551 mesures effectuées entre 2012 et 2017 sur ces 8 masses d'eau, **ces molécules (ou au moins une) ont été quantifiées dans 7,4% du temps. Pour 1% des mesures, les concentrations dépassaient le seuil de 0,1 µg/l.** Aucune tendance à l'amélioration ou à la dégradation n'est observée à part une **amélioration significative de l'oxadixyl sur le Cambrésis (FRAG310) et la Somme aval (FRAG311).**



Masses d'eau cycle 2				Masses d'eau applicables pour le 3 <sup>ème</sup> cycle de gestion				
	Code	Evol. 2013 → 17	Etat chimique 2017		Code	Libellé	Etat chimique 2017	Paramètres déclassants
Sables	FRAG014	→	Bon <sup>(fgc)</sup>	≈	FRAG314	Sables du Landénien des Flandres	Bon <sup>(fgc)</sup>	Élém. <sup>(fgc)</sup> Autres <sup>(fgc)</sup>
	FRAG018	→	Bon	≈	FRAG318	Sables du bassin d'Orchies	Bon	-
	FRAG001	↗	Mauvais	≈	FRAG301	Craie de l'Audomarois	Médiocre	Phyto. Élém. <sup>(fgc)</sup>
Craie	FRAG008	↗	Mauvais	≈	FRAG308	Craie de la vallée de la Canche amont	Médiocre	Phyto. Nutr.
	FRAG009	↗	Mauvais	≈	FRAG309	Craie de la vallée de l'Authie	Médiocre	Phyto. HAP
	FRAG004	→	Mauvais	≈	FRAG304	Craie de l'Artois et de la vallée de la Lys	Médiocre	Phyto. Nutr. Autres
	FRAG005	→	Mauvais	≈	FRAG305	Craie de la vallée de la Canche aval	Médiocre	Phyto. Nutr.
	FRAG011	↘	Mauvais	≈	FRAG311	Craie de la vallée de la Somme aval	Médiocre	Phyto. Nutr. Autres
	FRAG012	↘	Mauvais	≈	FRAG312	Craie de la moyenne vallée de la Somme	Médiocre	Phyto. Nutr.
	FRAG013	→	Mauvais	≈	FRAG313	Craie de la vallée de la Somme amont	Médiocre	Phyto. Nutr. HAP Élém. Autres <sup>(fgc)</sup>
	FRAG003	→	Mauvais	≈	FRAG303	Craie de la vallée de la Deûle	Médiocre	Nutr. Élém. Autres <sup>(fgc)</sup>
	FRAG006	↘	Mauvais	≈	FRAG306	Craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée	Médiocre	Phyto. Nutr. Élém. <sup>(fgc)</sup> Autres <sup>(fgc)</sup>
	FRAG007	→	Bon <sup>(fgc)</sup>	≈	FRAG307	Craie du Valenciennois	Bon <sup>(fgc)</sup>	Autres <sup>(fgc)</sup>
	FRB2G017	→	Mauvais	→	FRHG302	sur le bassin Seine-Normandie		
	FRAG010	↘	Mauvais	≈	FRAG310	Craie du Cambrésis	Médiocre	Phyto. Nutr.
	Calcaire	FRAG002	→	Bon	≈	FRAG302	Calcaires du Boulonnais	Bon
FRAG015		→	Bon <sup>(fgc)</sup>	≈	FRAG315	Calcaire Carbonifère de Roubaix-Tourcoing	Bon <sup>(fgc)</sup>	Élém. <sup>(fgc)</sup>
	FRB2G016	→	Bon	≈	FRB2G316	Calcaires de l'Avesnois	Médiocre	Phyto.

Tableau 14 : Etat chimique des masses d'eau souterraine

## Pressions diffuses

Les **surplus les plus importants** (supérieur à **40 kg/ha** de surface agricole utile/an) sont constatés dans les principaux secteurs d'élevage du Bassin, à savoir le **district Sambre** (FRB2), le **Boulonnais** (la Slack - FRAR53, le Wimereux - FRAR62 et la Liane - FRAR30), l'Aa rivière (FRAR02) et la **Somme aval** (le canal maritime - FRAR12, le canal de cayeux - FRAR28 et la Maye - FRAR35).



Sur la base des données du Recensement Général Agricole de **2010**, le surplus d'azote pour la France est estimé à 902 000 tonnes d'azote par an, soit une **moyenne nationale de 32 kg/ha** de surface agricole utile (source : service de la donnée et des études statistiques du Ministère de la Transition écologique et solidaire). Le surplus est variable selon les régions et leurs spécificités (de **15 kg/ha en région Auvergne** à **69 kg/ha en Bretagne**) mais selon les cultures, les années et les rendements, le climat jouant un rôle important dans cette variabilité.

En comparant aux ordres de grandeur nationaux, les résultats présentés montrent une **pression « azote » importante sur les sur le bassin Artois-Picardie.**



# Prélèvements et consommation d'eau

SAGE	Prélèvements (en Mm <sup>3</sup> ) en 2016				Eau potable en 2016	
	pour l'eau potable	pour un usage agricole	pour un usage industriel	Total	(estimations des) Importations (+) Exportations (-)	Evolution de la conso.
Marque-Deûle	↘ 79	0,7	↗ 48	→ 128	+25 Mm <sup>3</sup> / -2 Mm <sup>3</sup>	↗
Lys	→ 43	1,7	↘ 25	↘ 70	-20 Mm <sup>3</sup>	→
Somme aval	↘ 39	11	↘ 16	↘ 66	-2 Mm <sup>3</sup>	↘
Haute Somme	→ 12	14	↘ 13	↘ 40	+2 Mm <sup>3</sup>	↘
delta de l'Aa	↘ 12	0,19	↘ 26	↘ 39	+17 Mm <sup>3</sup>	↗
Escaut	→ 26	0,64	↘ 7,5	→ 34	-	→
Audernois	→ 25	0,06	↘ 6,1	↘ 32	+8 Mm <sup>3</sup>	→
<b>Sambre</b>	→ 14	-	→ 14	→ 28	-	→
Scarpe aval	→ 13	0,28	↘ 2,2	→ 21	+10 Mm <sup>3</sup> / -8 Mm <sup>3</sup>	↘
Scarpe amont	↗ 11	0,55	↘ 8,7	↘ 20	-	→
Sensée	↗ 14	3,3	↗ 2,5	→ 20	-9 Mm <sup>3</sup>	→
Boulonnais	↗ 11	-	↗ 3,4	↗ 15	-	→
Canche	→ 12	0,32	→ 2,3	→ 14	-1 Mm <sup>3</sup>	↘
Authie	↘ 4,8	1,5	↗ 2,6	↘ 6,6	+1 Mm <sup>3</sup>	↘
Yser	-	0,18	→ 0,02	→ 0,2	+2 Mm <sup>3</sup>	→
<b>Artois</b>	→ 321	37	↘ 176	↘ 534	+58 Mm <sup>3</sup> / -58 Mm <sup>3</sup>	→
<b>Picardie</b>	60%	7%	33%	100%		

Tableau 21 : Prélèvements locaux, transferts d'eau et consommations

Légende : évolution des volumes prélevés ou consommés entre 2011 et 2016 :

↘ au moins -20% ; ↘ entre -20 et -5% ; → entre -5 et +5% ;  
 ↗ entre +5 et +20% ; ↗ au moins +20%.

Pour les territoires de la **Sambre**, l'**Escaut**, la **Scarpe** amont & aval, la **Sensée**, le **Boulonnais**, la **Canche** et l'**Authie** l'usage « eau potable » de la ressource en eau est majoritaire. Avec le jeu des syndicats d'eau présents sur deux territoires de SAGE (comme c'est le cas sur les territoires de l'Authie et de la Canche) de l'eau prélevée sur un SAGE peut servir au SAGE voisin.



# Substances émises

Code	Substance	2012 → 17	Flux kg/an	Ind.	Agri.	Urb.	Ruisl.	Autre	ESCAUT	SAMBRE
1383	Zinc	↘	34 000	43%	1%	37%	9%	10%	96%	4%
1382	Plomb	↘	33 000	2%	-	1%	97%	0%	95%	5%
1392	Cuivre	↗	27 000	9%	1%	2%	81%	7%	95%	5%
1506	Glyphosate	↗	16 000	-	91%	-	-	9%	98%	2%
1208	Isoproturon	→	7 100	1%	91%	1%	1%	6%	99%	1%
1688	Acétonitrile	↗	4 300	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1234	Pendiméthaline		3 600	1%	91%	-	-	8%	98%	2%
1136	Chlortoluron	↗	3 500	-	90%	1%	-	9%	98%	2%
1212	2,4 MCPA ou MCPA		3 000	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1386	Nickel	↘	2 900	59%	-	35%	-	6%	97%	3%
1694	Tébuconazole		2 900	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1955	Chloroalcanes C10-C13	↘	2 600	1%	-	1%	98%	-	95%	5%
1951	Azoxystrobine		2 100	-	91%	-	-	9%	99%	1%
6616	DEHP	↘	2 100	1%	-	-	99%	-	95%	5%
1474	Chlorprophame		2 000	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1140	Cyperméthrine	↗	1 900	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1814	Diflufenicanil	↗	1 800	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1670	Métazachlore	→	1 600	-	91%	-	-	9%	98%	2%
1389	Chrome	↘	1 500	18%	-	43%	22%	17%	97%	3%
5526	Boscalid		1 100	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1359	Cyprodinil	↗	1 000	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1141	2,4 D	↘	1 000	-	91%	1%	-	8%	99%	1%
1113	Bentazone		990	-	91%	-	-	9%	98%	2%
1272	Tétrachloroéthylène	↘	940	1%	-	1%	98%	-	95%	5%
1135	Trichlorométhane		860	65%	-	10%	25%	-	86%	14%
1877	Imidaclopride	↗	680	-	91%	-	0%	9%	99%	1%
1168	Dichlorométhane	↘	550	5%	-	95%	-	-	100%	0%
1369	Arsenic	↘	520	54%	-	42%	-	4%	96%	4%
1278	Toluène		520	100%	-	0%	-	-	99%	1%
1387	Mercurure	↗	400	99%	-	1%	-	-	99%	1%
1083	Chlorpyrifos	↗	370	1%	91%	1%	-	7%	99%	1%
1206	Iprodione		320	-	91%	-	0%	9%	99%	1%
1713	Thiabendazole		310	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1105	Aminotriazole		230	-	91%	-	-	9%	94%	6%
6598	Nonylphénols		200	20%	-	8%	72%	0%	97%	3%
1286	Trichloroéthylène	↘	190	1%	-	1%	98%	-	95%	5%
1177	Diuron	↘	170	11%	-	6%	83%	-	96%	4%
1209	Linuron		160	-	91%	1%	-	8%	99%	1%
1388	Cadmium	↘	97	58%	-	12%	18%	12%	94%	6%
1310	Nicosulfuron		93	-	91%	-	-	9%	93%	7%
1517	Naphtalène	↘	68	74%	-	2%	24%	-	99%	1%
1173	Dieldrine	↘	61	1%	-	-	99%	-	95%	5%
nc	Octylphénol	↘	46	4%	-	11%	83%	2%	96%	4%
1119	Bifénox		45	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1191	Fluoranthène	↘	35	13%	-	4%	44%	39%	95%	5%
1114	Benzène	↘	33	99%	-	1%	-	-	100%	0%
1780	Xylènes		25	100%	-	-	-	-	100%	0%
2028	Quinoxylène		21	-	91%	-	-	9%	99%	1%
1103	Aldrine	↘	21	1%	-	-	99%	-	95%	5%
1667	Oxadiazon		15	-	84%	8%	-	8%	99%	1%
1458	Anthracène	↘	6,8	31%	-	1%	68%	-	97%	3%
nc	TBT		4,6	3%	-	1%	96%	-	95%	5%
1584	Biphényle		4,4	100%	-	-	-	-	100%	0%
Nc	HAP		3,0	22%	-	-	78%	-	100%	0%
1161	1,2 Dichloroéthane	↘	2,3	100%	-	0%	-	-	100%	0%
1107	Atrazine	↘	1,7	5%	-	95%	0%	-	99%	1%
1276	Tétrachlorure de carb.	↘	1,1	100%	-	0%	-	-	100%	0%
1847	Phosphate de tributyle		0,64	100%	-	-	-	-	98%	2%
1235	Pentachlorophénol	↘	0,61	56%	-	44%	0%	-	100%	0%
1263	Simazine	↘	0,34	13%	-	87%	0%	-	100%	0%
1199	Hexachlorobenzène	↘	0,11	89%	-	1%	-	10%	99%	1%
1888	Pentachlorobenzène	↘	0,066	64%	-	36%	-	-	100%	0%
1652	Hexachlorobutadiène	↘	0,044	0%	-	100%	-	-	100%	0%
1289	Trifluraline	↘	0,044	0%	-	100%	-	-	100%	0%
1172	Dicofol		0,031	-	91%	-	-	9%	9%	91%
6560	PFOS		0,026	-	-	59%	-	41%	99%	1%
5537	Hexachlorocyclohexane		0,014	-	-	100%	-	-	100%	0%
1170	Dichlorvos		0,0078	-	91%	-	-	9%	0%	100%
1743	Endosulfan	↘	0,0016	-	-	100%	-	-	100%	0%
1197	Heptachlore		0,00095	100%	-	0%	-	-	0%	100%
nc	Dioxines		1,3E-10	92%	-	-	-	8%	99%	1%



# Qualité hydromorphologique

Code	Masse d'eau cours d'eau naturel	Evol. 13 → 2017	Altération hydromorphologique 2017		
			Hydrologie	Morphologie	Continuité
FRAR16	Cologne	→	Faible	Moyenne	Faible
FRAR26	Hem	→	Faible	Faible	Moyenne
FRAR06, 56	Avre, Somme canalisée de l'écluse n°18 à la confluence avec le canal du Nord	→	Moyenne	Moyenne	Faible
FRB2R42, 44	Rivière Sambre, Rivièrelette				
FRAR05, 13, 14, 29, 50, 65	Aa rivière, Canche, Clarence amont, Lawe amont, Selle/Escaut, Trouille	→	Faible	Moyenne	Moyenne
FRB2R59	Tarsy				
FRAR02, 30, 37, 53	Aa rivière, Liane, Nièvre, Slack	→	Moyenne	Moyenne	Moyenne
FRB2R24, 25	les 2 Helpes				
FRAR07, 19, 22, 34	Sensée de la source au canal du Nord, Erclin. Grande becque. Marque	→	Faible	Forte	Faible
FRB2R39	Thure	→	Faible	Faible	Forte
FRAR35, 63	Maye, Yser	→	Moyenne	Forte	Faible
FRAR36, 45, 51	Lys rivière, Saint Landon, Selle/Somme,	→	Faible	Moyenne	Forte
FRB2R54	Solre				
FRAR57, 58, 66	Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13, Souchez, Ternoise	→	Faible	Forte	Moyenne
FRAR40	Omignon	→	Moyenne	Forte	Moyenne
FRB2R21	Flamenne				
FRAR04, 18, 27, 41, 62	Ancre, Ecaillon, Hogneau, Rhonelle, Wimereux	→	Moyenne	Moyenne	Forte
FRAR03, 23, 38, 43, 47	Airaines, Hallue, Noye, Scarpe rivière, Scardon	→	Faible	Forte	Forte
FRB2R15	Cligneux				
FRAR52	Sensée du canal du nord à la confluence avec l'Escaut canalisé	→	Moyenne	Forte	Forte

Tableau 26 : Altération hydromorphologique par cours d'eau naturels

# Altération de la continuité écologique

Code	Masse d'eau cours d'eau naturel	Evol. 13 → 2017	Altération de la continuité longitudinale 2017
FRAR01, 06, 07, 08, 12, 16, 17, 19, 22, 28, 31, 32, 34, 52, 56, 63	 Aa canalisée, Avre, Sensée, Canal d'Aire, Canal maritime, Cologne, Canal de la Deûle, Erclin, Grande Becque, canal de Cayeux, Lys canalisée, Deûle canalisée, Marque, Canal de la Sensée, Somme canalisée, Yser	→	Faible
FRB2R42, 44	Rivière Sambre, Rivièrelette		Faible
FRAR35	Maye	↗	Faible
FRB2R60	Hante		Faible
FRAR09, 14, 20, 29, 30, 33, 40, 49, 53, 55, 57, 58, 65	 Canal d'Hazebrouck, Clarence amont, Escaut canalisé, Lawe amont, Liane, Lys canalisée, Omignon, Slack, Scarpe canalisée aval, Somme canalisée. Souchez. Trouille	→	Moyenne
FRB2R21, 25, 46, 59	Flamenne, Helpe mineure, Sambre, Tarsy		Moyenne
FRAR02, 05, 13, 26, 37, 50, 66	 AA rivière, Authie, Canche, Hem, Nièvre, Selle/Escaut, Ternoise	↗	Moyenne
FRB2R24	Helpe majeure		Moyenne
FRAR03, 04, 10, 11, 18, 23, 27, 36, 38, 41, 43, 45, 47, 48, 51, 61, 62, 64	 Airaines, Ancre, Canal de Saint-Quentin, Canal du Nord, Ecaillon, Hallue, Hogueau, Lys rivière, Noye, Rhonelle, Scarpe rivière, Scardon, Scarpe canalisé amont, Selle/Somme, delta de l'Aa, Wimereux, Canal de Roubaix - Espierre	→	Forte
FRB2R15, 39, 54	Cligneux, , Thure, Solre		Forte

Tableau 27 : Altération de la continuité longitudinale par cours d'eau naturels

# Point d'étape sur le PAPI Sambre



# Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Sambre 2019-2021

## Le PAPI Sambre

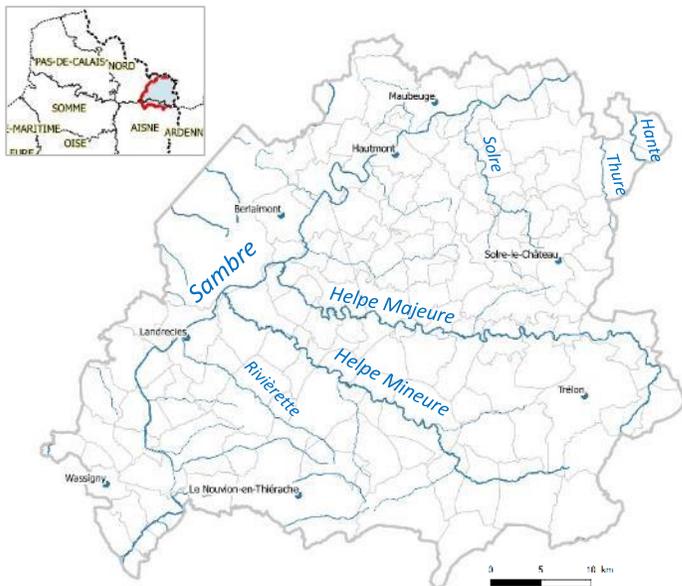
122 communes

7 Intercommunalités

2 départements

1200 km de linéaire de cours d'eau

29 actions opérationnelles



1 055 362 €  
de budget global



## Les enjeux face aux inondations centennales

### La santé humaine



35 000 personnes



24 Etablissements  
Recevant du Public



52 ICPE

### La gestion de crise



7 postes de gestion  
de crise



19 PCS\* et DICRIM\*  
obligatoires

### Les réseaux



51 routes

### Le patrimoine



4 000 habitations



45 sites d'intérêt  
historique



60% de la surface  
inondable en ZNIEFF\*

### Les activités économiques



169 entreprises



5 000 ha de parcelles  
agricoles



5 000 emplois

## Les solutions prévues

### Avant l'inondation

- ❖ Amélioration de la connaissance du risque (aléa, enjeu) et propositions de solutions: réseau de surveillance, aménagement, SDGEP\*, planification urbaine, diagnostics bâtis,...
- ❖ Elaboration d'un plan d'actions travaux
- ❖ Information (DICRIM\*), sensibilisation et formation des acteurs: habitants, scolaires, personnels éducatifs, élus, techniciens, agriculteurs, industriels, et usagers.

### Pendant l'inondation

- ❖ Réalisation des plans de gestion de crise: PCS\*, PPMS\*, PFMS\*
- ❖ Amélioration du circuit de l'information: systèmes d'alerte (APIC\*), annuaire vulnérabilité, plateforme web,...
- ❖ Coopération intercommunale et supracommunale

### Après l'inondation

- ❖ Optimisation du retour à la normale: organisation d'un réseau solidarité, conseil aux déclarations CATNAT
- ❖ Entretien de la mémoire du risque (repères de crue et Plus Hautes Eaux Connues)

# Les grandes étapes de la démarche PAPI Sambre

## Obtention du label PAPI

2017 - 2018

Concertation et participation du territoire

Elaboration du dossier de candidature PAPI d'Intention

**PAPI**

## PAPI d'Intention

2019-2021

Amélioration de la connaissance du risque  
Développement d'une culture du risque  
Mise à niveau de la gestion de crise

Elaboration du dossier de PAPI Complet



## PAPI Complet

2021-....

Mise en œuvre de travaux





- **Dossier de PAPI d'intention labellisé le 21 novembre 2018**
- **Aujourd'hui début de la mise en œuvre**
- **Convention cadre signée**
- **Plus de 30 actions prévues sur 3 ans :**
  - Amélioration de la connaissance,
  - identification des enjeux amélioration de la gestion de crise, formation des élus, réalisation des DICRIM et PCS, amélioration de l'alerte, réduction de la vulnérabilité, sensibilisation des administrés, des acteurs économiques, des scolaires etc.



## Où en est-on? Travail réalisé

**Novembre 2018**

Labélisation du PAPI  
Sambre en  
Commission  
Inondation de Bassin

**Janvier-Mars  
2019**

Signature de la  
convention cadre

**Avril 2019**

Groupe de  
travail montage  
de l'étude du  
risque

**Juin 2019**

Événement de  
lancement du  
PAPI

**Automne 2019**

Lancement de l'étude  
hydraulique  
Production des outils de  
communication  
Accompagnement à la  
gestion de crise

# Où en est-on? Travail à venir pour 2019

**Novembre 2018**

Labélisation du PAPI  
Sambre en  
Commission  
Inondation de Bassin

**Janvier-Mars  
2019**

Signature de la  
convention cadre

**Avril 2019**

Groupe de travail  
montage de  
l'étude du risque

**Juin 2019**

Evénement de  
lancement du  
PAPI

**Automne 2019**

**Premières actions :**

- Lancement de l'étude hydraulique
- Production des outils de communication
- Accompagnement à la gestion de crise



# Point d'étape sur le projet de lutte contre l'Hydrocotyle Fausse Renoncule sur la Sambre



# Hydrocotyle Fausse Renoncule

2014

2015

2016

2017

2018

Inventaire

Elaboration d'un protocole de lutte  
(3 groupes de travail)

Recherche de financements AEAP et  
VNF

Obtention des  
financements

Travaux

Consultation des entreprises



# Hydrocotyle Fausse Renoncule

- Initialement, travaux prévu en 2018, 2019 et 2021 afin d'affaiblir la plante au maximum et l'intégrer dans la gestion courant en 2022 si repousse

- Plan de financement prévisionnel :

> Coût estimé de l'action:

**119 615,52€ TTC**

> Part Agence de l'Eau Artois Picardie :

**95 692,42€ TTC**

> Part Voies Navigable de France :

**23 000,00€ TTC**

> Part PNR Avesnois :

**923,10€ TTC** plus portage du projet et ingénierie dédiée

> Ingénierie SMPNRA :

**40 jours de travail** (rédaction du marché, choix du prestataire, inventaires, suivi de chantier, demandes de subventions etc.)



# Hydrocotyle Fausse Renoncule

- Lancement des travaux le 25 septembre 2018



- Au cours du chantier conditions climatiques « exceptionnelles » : peu d'eau, températures estivales -> prolifération



# Hydrocotyle Fausse Renoncule

- Les volumes traités sont bien supérieurs à ceux prévus → Consommation de l'intégralité de l'enveloppe financière initialement prévue pour 3 ans d'intervention
- Réunion de chantier le 31 octobre 2018  
Étaient présents : VNF, FDPPMA59, CAMVS, CDES  
Enveloppe financière pas suffisante au regard de la prolifération de la plante  
**Il est décidé de bien finaliser ce qui a été traité et d'arrêter le chantier sur la communes de Pont sur Sambre**
- Finalisation du chantier le 9 novembre 2018



Avant

Après



Avant

Après



# Hydrocotyle Fausse Renoncule

Modalités de poursuite de l'action évoquées lors d'un comité de concertation (14.01.2019) :

- Quels financements pour poursuivre l'action en 2019 et 2020?
- Nouvelles répartition des rôles ?
- Achat de matériel ?
- Mise à disposition d'agent et de matériel par VNF ?
- Année 4 ? Traitement dans la gestion courant de la Sambre pour VNF?



L'Agence de l'Eau serait d'accord pour co financer la suite des travaux.  
Demande officielle à VNF en cours pour le co-financement. Serait ok pour 10 000€ / an sur 2 ans





# Point d'information l'action de lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols et les coulées de boues



# Présentation de l'animation érosion

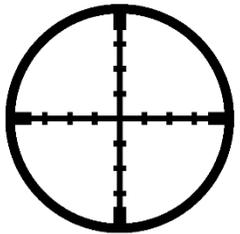
Suite aux événements climatiques de juin 2018, le Parc s'est doté d'une mission d'animation érosion



70 %



30 %



Fournir aux collectivités une réponse opérationnelle pour lutter contre les phénomènes de ruissellement, d'érosion et de coulées de boues



Convention avec AEAP signée le 23 août 2018

Mais le travail a débuté après les événements climatique de juin 2018

# Erosion

Communauté d'Agglomération  
Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)

Communauté de Communes  
du Pays de Mormal (CCPM)

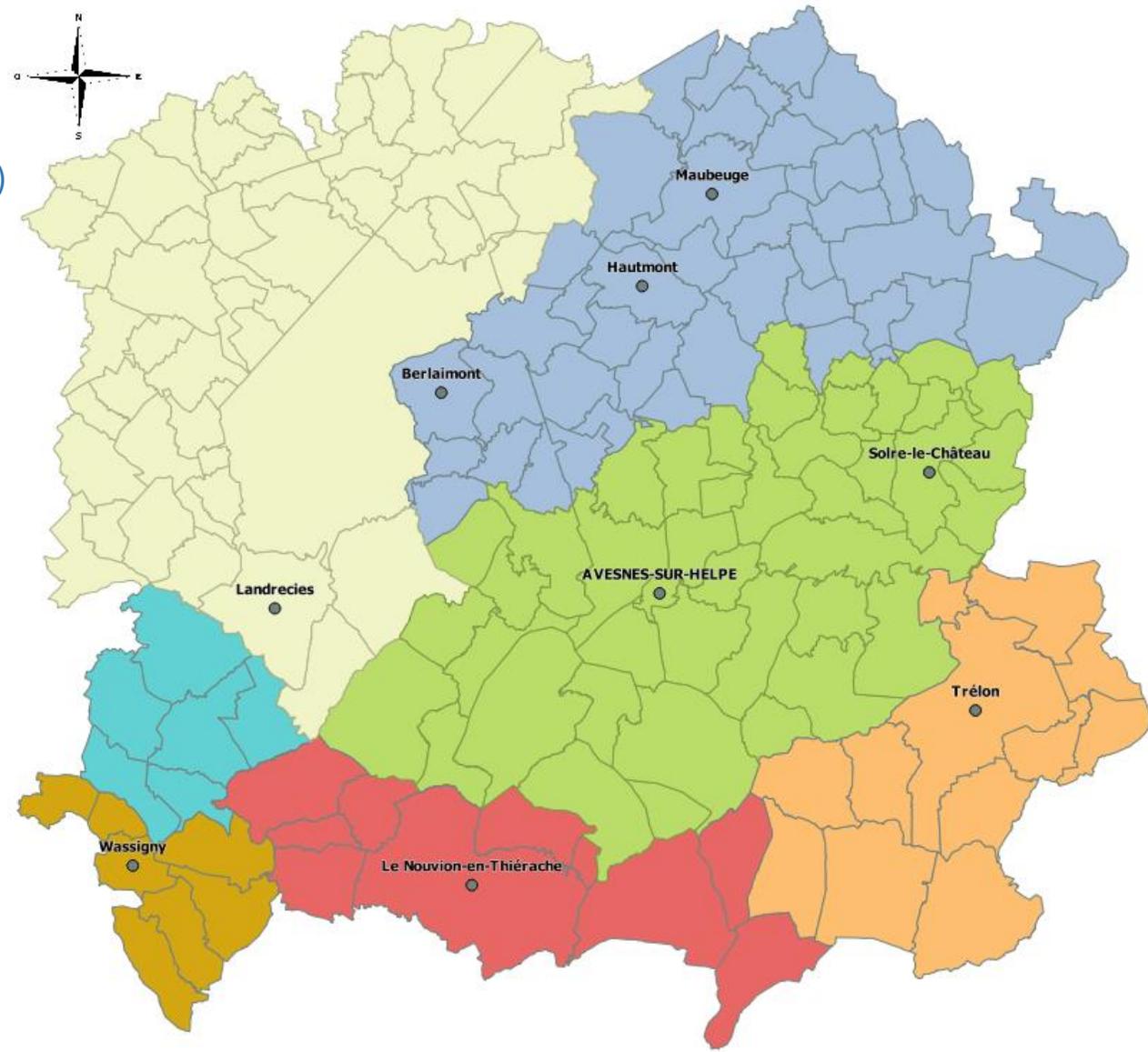
Communauté de Communes  
Cœur de l'Avesnois (CCCA)

Communauté de Communes  
Sud Avesnois (CCSA)

Communauté de Communes  
Caudrésis Catésis (CCCC)

Communauté de Communes  
Thiérache du Centre (CCTC)

Communauté de Communes  
Thiérache Sambre Oise (CCTSO)



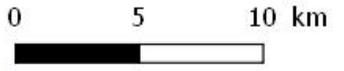
## Périmètre de l'animation érosion du Parc naturel régional de l'Avesnois

### Légende

- Chef Lieu de canton
- CHEF LIEU D'ARRONDISSEMENT

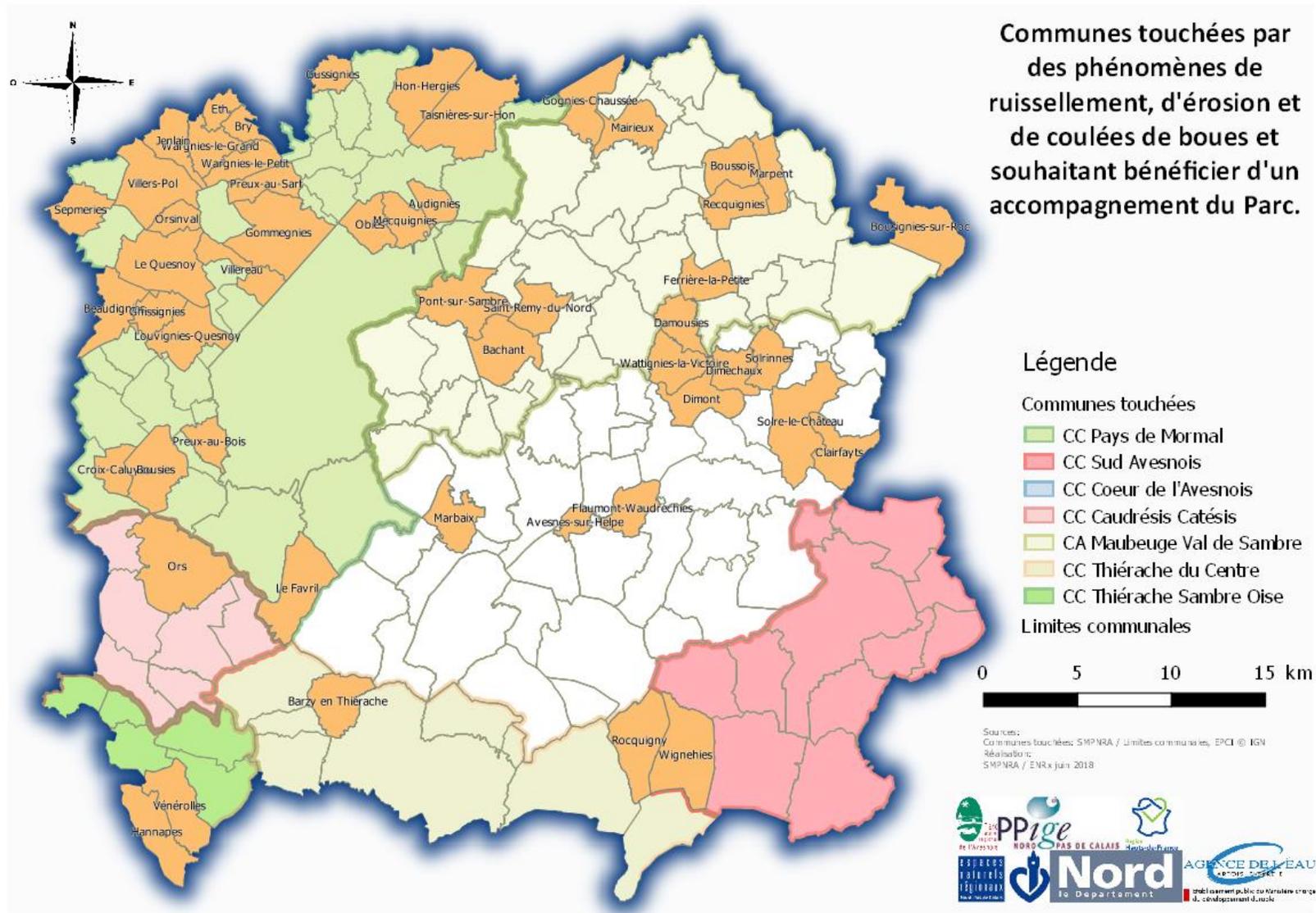
### EPCI

- CAMVS
- CCTSO
- CCCC
- CCCA
- CCPM
- CCSA
- CCTC



Sources:  
Limites communales, EPCI © IGN  
Réalisation:  
SMPNRA / ENRx 2018

# Erosion



**51 communes sur les 7 EPCI intéressées**

**Choix de sectoriser l'intervention par EPCI en fonction de la maîtrise d'ouvrage potentielle**

# Présentation de la démarche

Identification des  
communes  
souhaitant agir



Définition de  
l'organisation  
territoriale



Identification des  
éléments d'hydrologie  
de base



Réalisation d'une  
étude hydraulique



Négociations



Phase  
administrative



Réalisation des  
travaux

